



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Fondation "Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels - Nicolas Gridel"

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Fondation "Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels - Nicolas Gridel"
8 rue de Santifontaine BP 3724 54098 NANCY CEDEX

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
2 rue Pierre Simon de Laplace
BP 65811
57078 Metz

Fondation "Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels - Nicolas Gridel"

8 rue de Santifontaine BP 3724 54098 NANCY CEDEX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la fondation "Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels - Nicolas Gridel",

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation "Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels - Nicolas Gridel" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 6.1.1 Changement de règlement comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Metz, le 10 avril 2026

KPMG SA

Sandrine
Demesse

Signature numérique
de Sandrine Demesse
Date : 2026.04.10
14:24:20 +02'00'

Sandrine DEMESSE

Associée

ACTIF	31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)	44 850	10 864	33 986	42 956
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	39 352	36 453	2 899	6 159
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	46 290	18 458	27 832	17 832
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 612 533	287 705	1 324 828	1 340 792
Constructions	18 915 611	11 394 377	7 521 235	7 949 141
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 648 619	1 259 617	389 002	290 795
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 014 751	2 148 324	866 427	584 358
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	46 831	1 831	45 000	45 000
Immobilisations financières				
Participations	1 415		1 415	1 415
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	392 549		392 549	387 212
Prêts				
Autres Immobilisations Financières	23 814		23 814	23 814
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE (II)	25 741 765	15 146 765	10 595 001	10 646 518
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	127 403		127 403	137 952
Avances et acomptes versés sur commande	23 983		23 983	30 402
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	565 370	716	564 654	530 037
Créances reçues par legs ou donations	162 643		162 643	155 714
Autres créances	485 478	6 693	484 729	315 390
Charges constatées d'avance	139 218		139 218	79 853
Valeurs mobilières de placement				
Instruments financiers à terme et jetons détenus	4 866 669		4 866 669	4 998 667
Disponibilités	4 055 514		4 055 514	3 705 313
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (III)	10 426 278	7 409	10 424 812	9 953 326
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)				
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	36 212 893	15 165 038	21 053 799	20 642 799

PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	8 919 660	8 919 660
Fonds propres complémentaires	2 010 079	2 010 079
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 884 505	2 555 882
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	2 684 060	2 425 052
Autres		
Report à nouveau		
Report à nouveau	- 1 649 975	- 1 700 692
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	820 523	762 998
Excédent ou déficit de l'exercice	519 839	391 088
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	418 252	398 271
Situation nette (sous total)	12 684 108	12 176 017
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	220 257	247 279
Provisions réglementées	1 411 240	1 385 123
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	14 315 605	13 808 419
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	255 393	245 514
Fonds dédiés	337 062	390 048
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES (II)	592 455	635 562
PROVISIONS		
Provisions pour risques	97 686	122 210
Provisions pour charges		
TOTAL DES PROVISIONS (III)	97 686	122 210
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 838 292	3 916 778
Emprunts et dettes financières diverses	1 399	1 438
Instruments financiers à terme		
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	479 500	480 449
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 579 208	1 574 219
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	53 642	10 294
Autres dettes	93 709	93 430
Produits constatés d'avance	2 302	
TOTAL DES DETTES (IV)	6 048 053	6 076 608
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	21 053 799	20 642 799

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2025	31/12/2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	650 779	642 920
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	650 779	642 920
Ventes de prestations de service	478 417	422 274
<i>dont parrainages</i>		
<i>dont ventes de prestations de services relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	478 417	422 274
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	14 178 860	14 119 036
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	13 532 341	13 449 307
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	1 268	1 580
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	5 249	
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	37 442	110 294
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	34 617	
Utilisations des fonds dédiés	58 642	78 310
Autres produits	12 737	10 694
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	15 458 009	15 385 108
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks	108	228
Autres achats et charges externes	3 214 504	3 270 012
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	851 452	819 885
Salaires	7 169 358	6 957 837
Cotisations sociales	2 913 469	2 721 979
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	897 744	1 204 967
Dotations aux provisions		97 685
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Reports en fonds dédiés	10 905	54 687
Autres charges	4 635	1 953
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	15 062 176	15 128 776
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	395 833	256 332
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	122 184	139 402
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	85 230	36 831
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	207 414	176 233
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	57 256	58 543
Différences négatives de change	35	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)	57 290	58 543
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	150 124	117 690

3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	545 957	374 022
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		103 706
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	26 117	86 640
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 26 117	17 066
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	15 665 423	15 665 046
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	15 145 584	15 273 959
EXCEDENT OU DEFICIT	519 839	391 088
<i>Dont excédent ou déficit des activités sociales ou médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>418 252</i>	<i>398 271</i>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	11 400	10 600
Bénévolat	10 565	8 770
TOTAL	21 965	19 370
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	11 400	10 600
Prestations en nature		
Personnel bénévole	10 565	8 770
TOTAL	21 965	19 370

Annexe

1 - Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 21 053 799 Euros.

Le résultat net comptable est un excédent de 519 839 Euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

2 - Objet social

Voulue par son fondateur, le Chanoine GRIDEL en 1852, « pour donner aux jeunes aveugles et déficients visuels une instruction intellectuelle, morale et religieuse, en vue de les préparer à un métier ou à un art ». La Fondation est reconnue d'utilité publique en juillet 1865.

Aujourd'hui, la Fondation propose un ensemble de services destinés aux personnes aveugles ou déficientes visuelles, services qui permettent de définir pour chacun un parcours individualisé.

Elle gère 5 structures implantées sur le territoire Meurthe et Mosellan, un centre d'éducation pour déficients visuel situé à Nancy (CEDV), un service de soin de suite et de réadaptation (CLER Basse Vision) à Nancy, un Foyer d'accueil médicalisé (la résidence des Trois Fontaines) à Vézelize, un ESAT (Les ateliers des Eaux Bleues) à Liverdun, et un Foyer d'hébergement (Le Foyer Jeanne-Marie LAURENT) à Nancy.

C'est un accompagnement au long cours qui s'opère dans le respect des personnes, en valorisant le potentiel de chacun, que le handicap soit uniquement visuel ou associé à d'autres troubles. L'acquisition de l'autonomie est le but de ce travail.

Les valeurs qui servent de fondement à la réalisation de la mission des établissements :

- Le respect de la personne ;
- Le postulat de compétences chez la personne, quelles que soient la gravité et les conséquences du handicap ;
- L'altérité et la lutte contre les discriminations ;

La mission de la FADV NICOLAS GRIDEL consiste à travers ses établissements à accompagner les enfants, adolescents et adultes déficients visuels dans leur parcours de vie afin de permettre leur épanouissement et leur autonomie.

- Pour ce faire les établissements de la FADV NICOLAS GRIDEL offrent un pôle de compétences en matière de soin et d'accompagnement (éducatif, rééducatif, pédagogique, médical, thérapeutique).
- Les prestations sont délivrées au regard du projet individualisé de l'utilisateur, dans le cadre d'une prise en charge globale.
- La mission de la FADV NICOLAS GRIDEL recouvre également la promotion de la culture de la déficience visuelle.

Les établissements de la FADV NICOLAS GRIDEL sont financés au regard de leurs agréments et selon leur catégorie, principalement par des fonds issus de l'Assurance Maladie et du Conseil Départemental au titre de l'aide sociale.

3 - Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Fondation de l'Institution des Jeunes Aveugles et Déficients Visuels - Nicolas Gridel

Reconnue d'utilité publique le 14/07/1865

Gestionnaire de cinq établissements et services médico-sociaux et d'un service de soins de suite et de réadaptation.

Objet de la Fondation : Accompagner les personnes en situation de handicap notamment visuel, dans leur parcours de vie.

Etablissements	Missions
Le Centre d'éducation pour déficients visuels (CEDV) Agrément régional SAAAS: 93 places SAFEP: 12 places SEES/SPFP: 35 places SEPHA: 20 places	Ce centre se situe à Nancy et s'adresse à des enfants aveugles ou amblyopes, après orientation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Sa mission première est d'accompagner les enfants et adolescents déficients visuels de la région lorraine, dans leur parcours personnel et scolaire, sur les versants éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, de la naissance à vingt ans, pour permettre leur épanouissement et leur autonomie. Il se décompose en 5 sections et services (SEPHA, SEES, SPFP, SAFEP et SAAAS).
Le Foyer d'accueil médicalisé (FAM) La résidence des 3 Fontaines Agrément de 33 places dont 23 identifiées polyhandicap 10 identifiées autisme	Ce FAM, situé à Vézelize héberge des personnes porteuses d'un handicap visuel grave et pouvant présenter une déficience intellectuelle, des troubles importants de la personnalité, des handicaps moteurs. Un accompagnement permanent permet l'assistance dans les gestes de la vie quotidienne dans le respect du projet personnalisé de chacun. Une équipe pluri professionnelle, par son action coordonnée, favorise la participation à la vie sociale, culturelle, sportive et de loisirs, propose des activités adaptées, et garantit la qualité des soins. Acteurs de leur projet de vie, les résidents peuvent conserver ou acquérir un maximum d'autonomie.
L'Etablissement et service d'aide par le travail (ESAT) Les Ateliers des Eaux Bleues Agrément de 45 places	L'ESAT qui se situe à Liverdun, met à la disposition des travailleurs, une structure productive et des conditions de travail aménagées, leur permettant d'accéder à une vie sociale et professionnelle. Les activités principales sont : sous-traitance et conditionnement, vannerie, paillage, cannage, fabrication de cannes blanches, horticulture et

	maraîchage, et entretien d'espaces verts (particuliers et collectivités).
Le Foyer d'hébergement (FH) Foyer Jeanne-Marie LAURENT Agrément de 35 places : 20 au FH (hébergement collectif) et 15 en appartements (hébergement individuel)	Le Foyer d'hébergement est situé au centre de Nancy ; il propose un hébergement et un accompagnement socio-éducatif aux travailleurs de l'ESAT. Les personnes les plus autonome peuvent être hébergé en appartement.
Centre Lorrain d'Evaluation et de réadaptation en basse vision (CLER BV) Agrément de 5 places en hospitalisation de jour	CLER BV est un service de soins de suite et de réadaptation. Les patients adultes originaires de Lorraine sont orientés par un ophtalmologiste hospitalier ou libéral. Après évaluation de leurs besoins, ils y suivent un programme personnalisé de réadaptation. Ce programme comprend l'intervention de professionnels spécialistes de la déficience visuelle : ophtalmologiste, orthoptiste, rééducateurs en locomotion et en activités de la vie journalière. Un soutien social et un accompagnement psychologique sont également proposés.
Villa La Garenne (VLG)	Etablissement créé le 15/10/2025 et situé au Domaine des Eaux Bleues à Liverdun. L'établissement aura pour activité la location de salle pour l'organisation d'événements (mariage, séminaire,...) auprès de tiers (particuliers, entreprises ou autres organismes). Cette activité de prestation de services vise à répondre à une demande locale pour l'organisation d'événements professionnels, culturels ou privés.

4 - Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

Moyens financiers

CEDV :

Dotation allouée dans le cadre d'un CPOM 2025-2029.

Sous l'autorité de tutelle de l'Agence régionale de santé. Financement Assurance Maladie

FAM VEZELISE :

Dotation allouée dans le cadre d'un CPOM 2025-2029.

Sous l'autorité de tutelle de L'Agence régionale de santé et du Conseil départemental de Meurthe et Moselle du Conseil départemental 54.

Financement 40% assurance maladie (forfait soin) et 60 % par le CD 54 au titre de l'aide social (hébergement)

ESAT LIVERDUN :

Dotation allouée dans le cadre d'un CPOM 2025-2029.

Sous l'autorité de tutelle de l'Agence régionale de santé. Financement par l'assurance maladie. A cela s'ajoute les recettes liées à l'activité commerciale de l'ESAT

FOYER JML :

Dotation allouée dans le cadre d'un CPOM 2025-2029.

Sous l'autorité de tutelle du Conseil départemental de Meurthe et Moselle. Financement par le CD 54 au titre de l'aide sociale.

CLER :

Dotation hors CPOM. Sous l'autorité de tutelle de l'Agence régionale de santé.

Financement à 90% par dotation annuelle de fonctionnement et 10% par dotation modulée à l'activité.

Moyens Humains

CEDV :

113 salariés soit 96,77 ETP composés de professionnels médical, paramédical, rééducatif, éducatif, pédagogique, administratif et d'encadrement.

5 Salariés mis à disposition pour 4,09 ETP

FAM VEZELISE :

48 salariés soit 39,68 ETP composés de professionnels médical, paramédical, rééducatif, éducatif, administratif et d'encadrement.

2 Salariés mis à disposition pour 1,1 ETP

ESAT LIVERDUN :

18 salariés soit 11,59 ETP composés de professionnels éducatif, administratif et d'encadrement

2 Salariés mis à disposition pour 0,53 ETP

FOYER JML :

22 salariés soit 15,68 ETP composés de professionnels éducatif, administratif et d'encadrement.

6 Salariés mis à disposition pour 3,07 ETP

CLER :

20 salariés soit 8,30 ETP composés de professionnels médical, paramédical, rééducatif, administratif et d'encadrement.

5 - Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

5.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Les comptes ont été établis en tenant compte du renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) pour la période 2025-2029.

Création de l'établissement secondaire VILLA LA GARENNE (VLG) le 15 octobre 2025. Il représente une extension de l'activité de la fondation, à la location de locaux équipés lors de réceptions ou d'événements.

La fondation reconnaît le caractère lucratif de cette activité. Les démarches de déclaration auprès du service des impôts des entreprises ont été réalisées.

L'établissement secondaire est situé au Domaine Des Eaux Bleues à Liverdun. Il est sous gestion propre.

Les travaux de réhabilitation de la Villa ont commencé et seront financés partiellement par un emprunt de 900 K€.

5.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Le conflit au Moyen-Orient survenu à la fin du mois de février 2026 constitue un événement postérieur au 31 décembre 2025 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2025, c'est-à-dire que les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2025 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences. Notre fondation constate que ce conflit n'a pas, à ce stade, d'impact significatif sur son activité. Elle demeure toutefois attentive aux impacts futurs éventuels identifiés en matière d'inflation sur les coûts, en particulier sur les coûts d'énergie.

6 - Principes et méthodes comptables

6.1 Principes généraux

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement ANC n°2023-03, aux dispositions du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales, et à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC-2022-06.

6.1.1 Changement de réglementation comptable – Application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03

Notre fondation a appliqué pour la première fois le règlement ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et le règlement ANC n°2023-03 du 26 décembre 2023, mettant à jour le règlement ANC 2018-06 pour les personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ces règlements sont d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025. L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable imposé par un changement de réglementation au sens des articles 122-1 et 831-3 du Plan Comptable Général.

Les dispositions des règlements ANC N°2022-06 et 2023-03 s'appliquent à compter de l'exercice de première application **sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.**

En particulier, le règlement ANC 2022-06 introduit les changements suivants, d'application prospective :

- *Introduction d'une nouvelle définition du résultat exceptionnel. Ainsi, à compter du 1er janvier 2025, les opérations comptabilisées dans le résultat exceptionnel portent sur :*
 - *les produits et charges directement liés à un événement majeur et inhabituel,*
 - *les écritures liées aux provisions réglementées, les changements de méthodes comptables comptabilisés en résultat pour des raisons fiscales et les corrections d'erreurs (sauf si elles corrigent une écriture ayant été directement imputée sur les fonds propres) ;*
- *Suppression de la technique du transfert de charges ;*
- *Comptabilisation en résultat financier de la dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunt.*

Le bilan et le compte de résultat sont présentés selon les nouveaux modèles figurant dans le règlement ANC N°2023-03. Conformément à l'article 27 du règlement, les postes de N-1 ont été reclassés uniquement aux fins de présentation, afin de permettre leur comparabilité avec les nouveaux modèles. Aucun retraitement n'a été effectué sur le résultat exceptionnel ni sur les transferts de charges de l'exercice N-1.

Les reclassements significatifs opérés pour les données 2024 ainsi que les incidences du changement de méthode sur les principaux postes comptables de l'exercice 2025 sont présentés ci-dessous :

Au niveau du compte de résultat :

- Les **transferts de charges** précédemment comptabilisés en 2024 en produits d'exploitation continuent d'être présentés dans la colonne N-1 sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions ». Leur montant global s'élevait en 2024 à 82 K€ et concernait des

avantages en nature, diverses refacturations de charges d'achats, ainsi que des remboursements de formations professionnelles.

Suite à la suppression de la technique du transfert de charges en 2025, les opérations précédemment comptabilisées en transfert de charges sont maintenant comptabilisées en 2025 dans les comptes et postes suivants du compte de résultat :

- Avantages en nature : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 15 K€ au compte créditeur dédié « 649 – Avantages en nature » dans le poste « Salaires » ;
- Remboursement de formation professionnelles : sont comptabilisés en 2025 pour un montant de 68 K€ au compte créditeur dédié « 649 – Remboursement formations » dans le poste « Salaires » ;
- Les refacturations des postes d'achats (comptes 60 à 62) sont désormais comptabilisées directement au crédit des comptes d'achats concernés, dans le poste « Autres achats et charges externes ».
-
- Les **quotes-parts de subventions d'investissement** précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « Opérations en capital » pour un montant de 29 K€, sont regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels ». Ces quotes-parts de subventions d'investissement précédemment classées en produits exceptionnels sont comptabilisées en 2025 en produits d'exploitation sur la ligne « Subventions » pour un montant de 27 K€.
- Les **produits de cession des éléments d'actifs cédés** précédemment présentés en produits exceptionnels sur la ligne « Opérations en capital » pour un montant de 52 K€ sont désormais regroupés dans la colonne N-1 sur la ligne « Produits exceptionnels ». Les produits de cession des éléments d'actifs cédés sont comptabilisés en produits d'exploitation dans un compte dédié pour un montant de 35 K€ en 2025 et sont présentés sur la ligne « Produits des cessions des immobilisations incorporelles et corporelles ».
- Les **valeurs comptables des éléments d'actifs cédés** précédemment présentées en charges exceptionnelles sur la ligne « opérations en capital » pour un montant de 11 K€ sont désormais regroupées dans la colonne N-1 sur la ligne « Charges exceptionnelles ». Aucune valeur comptable significative des éléments d'actifs cédés n'a été comptabilisée en 2025.

Au niveau du bilan :

- Les **frais d'établissement** nets des amortissements s'élevaient à la clôture 2024 à 43 K€ et étaient présentés dans la rubrique des immobilisations incorporelles. Désormais, à compter de 2025, ces frais d'établissements sont présentés pour un montant net de 34 K€ sur une rubrique distincte « Frais d'établissement » positionnée au-dessus des immobilisations incorporelles ;
- Les **charges constatées d'avance** s'élevaient à 80 K€ au titre de 2024 et étaient présentées sur une ligne séparée de l'actif. Dans la colonne N-1 les charges constatées d'avance ont été reclassées dans la rubrique « Créances ». Les charges constatées d'avance au titre de 2025 s'élèvent à 139 K€ sont présentées désormais dans la rubrique « Créances ».

Compte tenu du caractère non significatif, au regard des états financiers pris dans leur ensemble, des reclassements effectués sur les postes 2024 (précisés ci-avant), le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'ils ont été arrêtés et publiés au titre de l'exercice précédent ne sont pas présentés dans cette annexe.

6.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

6.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

7 - Informations relatives aux postes du bilan

Un actif est un élément identifiable du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entité, c'est-à-dire un élément générant une ressource que l'entité contrôle du fait d'événements passés et dont elle attend des avantages économiques futurs ou un potentiel lui permettant de fournir des biens ou services à des tiers conformément à sa mission ou à son objet.

7.1 Actif immobilisé

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

7.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Frais d'établissement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de constitution				%
Frais de premier établissement				%
Frais d'augmentation de capital	44 850	10 864	33 986	%
TOTAL	44 850	10 864	33 986	

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	98 572	27 557		126 129
Immobilisations corporelles	24 684 138	994 590	436 020	25 242 707
Immobilisations financières	412 441	5 338		417 778
TOTAL	25 195 150	1 027 485	436 020	25 786 615

Dont 46 830 Euros de biens reçus par legs

7.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	46 337	19 439		65 775
Immobilisations corporelles	14 459 341	925 235	292 722	15 091 854
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	14 505 678	944 674	292 722	15 157 629

Dont 1 831 Euros de dépréciation sur biens reçus en legs et 313 413 Euros de dépréciation sur les bâtiments concernant les dortoirs filles et les menuiseries de l'établissement CEDV.

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée	
Concessions et brevets	Linéaire	1 à 2 ans.	
Terrain	-	Non amortiss.	
Construction	Linéaire	20 à 50 ans	
Matériel	Linéaire	5 à 15 ans	
Mobilier	Linéaire	5 à 15 ans	
Matériel informatique	Linéaire	1 à 5 ans	
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans	
Agencements et installations	Linéaire	10 à 20 ans	

7.1.3 Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

Les biens provenant de legs ou de donations et destinés à être cédés ne sont pas amortis. En cas de perte de valeur, la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

7.1.4 Informations relatives aux filiales et participations

La fondation n'a pas de filiales ou de participation dans des sociétés commerciales.

7.2 Actif circulant

7.2.1 Stocks et en cours

La valeur brute des stocks est déterminée de la manière suivante :

- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

7.2.2 Créances, dont reçues par legs ou donations / dépréciations

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	23 814		23 814
Actif circulant & charges d'avance	1 358 652	1 358 652	
TOTAL	1 382 466	1 358 652	23 814

7.2.2.1 Créances redevables, usagers et comptes rattachés

Ces créances sont constituées principalement des sommes dues par les pouvoirs publics (autorités de tarifications : ARS, CD, DDCS ; Etat ASP pour aides à l'emploi (notamment pour les travailleurs handicapés d'ESAT) ; Etat DIRECCTE pour le financement de l'Entreprise Adaptée ; Etat ou Collectivité pour subventions diverses.

7.2.2.2 Créances clients et comptes rattachés

Ces créances sont constituées principalement des sommes dues par les clients de la gestion commerciale de l'ESAT.

7.2.2.3 Créances reçues par legs ou donations

A la date d'acceptation, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés dans le compte « Créances reçues par legs ou donations » pour les espèces, les actifs bancaires, les actifs financiers cotés ou les parts ou actions d'OPCVM et assimilés jusqu'à la date de réception des fonds ou de transfert des titres.

7.2.3 Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	4 668
Autres créances	22 065
Disponibilités	13 712
TOTAL	40 445

7.2.4 Valeurs mobilières de placement

La totalité des valeurs mobilières de placement détenues par la fondation au 31 Décembre 2025 est comptabilisée pour un montant de 4 866 669 Euros.

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées le cas échéant si leur cours à la clôture est inférieur à leur coût d'acquisition.

Au 31 décembre 2025 les obligations n'ont pas été dépréciées, compte tenu de leur nature et notamment de la garantie de recouvrer le montant du nominal lors du remboursement à l'échéance.

Il n'y a pas d'indice de perte de valeur sur les autres placements financiers. A ce titre, aucune dépréciation n'a été constatée.

7.3 Tableau des dépréciations de l'Actif

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	8 577			1 168	7 409
Comptes financiers					
TOTAL	8 577			1 168	7 409

7.4 Fonds propres

Une ressource destinée à renforcer les fonds propres à raison d'une stipulation du tiers financeur, du testateur ou du donateur le cas échéant, est comptabilisée en fonds propres avec ou sans droit de reprise.

7.4.1 Tableau de variation des Fonds propres

Conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tableau de variation des fonds propres présenté ci-après est établi selon les modalités de l'article 431-5 du règlement ANC n° 2018-06. Ce tableau se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global	Montant	Montant	Montant	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	10 929 739				10 929 739
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	2 555 882	328 622			2 884 503
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>2 425 052</i>				<i>2 684 060</i>
Report à nouveau	- 1 700 692	62 466		11 749	- 1 649 975
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>762 998</i>				<i>820 523</i>
Excédent ou déficit de l'exercice	391 088	- 391 088	519 839		519 839
<i>Dont Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	<i>398 271</i>				<i>418 252</i>
Situation nette	12 176 017	0	519 839	11 749	12 684 106
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	247 277			27 022	220 255
PR pour conversion du BFR	373 284				373 284
Provisions pour plus-values nettes de cession d'actif	1 011 839		26 117		1 037 956
TOTAL	13 808 419	0	545 956	38 771	14 315 603

7.4.2 Fonds propres sans droit de reprise

Les fonds propres statutaires sans droit de reprise correspondent à la dotation de la Fondation évaluée à 8 919 660 Euros.

La dotation comprend :

- Le Domaine dit de « Santifontaine », comprenant un terrain sis à Nancy (Meurthe-et-Moselle), Rue de Santifontaine de 15.739m2 sur lequel sont édifiés :

- Un bâtiment principal de 4 étages d'une superficie développée de 7.077 m2,
- Un gymnase d'une superficie de 535 m2,
- Des bâtiments annexes et dépendances d'une superficie développée de 475 m2,

- Le "Domaine des Eaux bleues", propriété sise à Liverdun (Meurthe et-Moselle) comprenant un parc boisé, des prés, terres de 18 ha environ, sur lequel sont édifiés :

- Une maison de maître dite "Château de la Garenne" élevée sur caves avec rez-de-chaussée et deux étages d'une superficie développée de 2.270 m2.
- Un ancien corps de ferme d'une superficie développée de 2.605 m2, comprenant un immeuble en forme de "L" composé de quatre bâtiments élevés sur rez-de-chaussée, d'un étage, combles pour partie ; un bâtiment étroit, d'un simple rez-de-chaussée ; trois serres horticoles et diverses dépendances. Le tout a été transformé en ateliers, bureaux et entrepôts pour les besoins de l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) dénommé "les Ateliers des Eaux Bleues".

- La Résidence des « Trois Fontaines », sise à Vézelize (Meurthe-et-Moselle) et comprenant un ensemble immobilier de 14.706 m2, contigu à la Résidence, mis à disposition par le Conseil Général de Meurthe et Moselle par bail emphytéotique pour 99 années entières et consécutives à compter du 1er Novembre 1989 pour se terminer le 31 octobre 2088

- Un portefeuille de valeurs mobilières.

Dans le cadre de la mise en harmonie avec le nouveau règlement comptable, l'évaluation de la dotation globale est la suivante :

	Valorisation à la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31.12.2014 (1)	Valorisation à la Valeur Nette Comptable (VNC) au 31.12.2025	Valorisation à la Valeur Vénale par Expert Immobilier
« Santifontaine »	4 851 419 €	2 437 211 €	11 445 000 € (2)
<i>Un bâtiment principal de 4 étages, un gymnase, des bâtiments annexes et dépendances</i>			
Domaine des Eaux bleues	422 825 €	159 804 €	727 000 €
<i>Une maison de maître dite "Château de la Garenne"</i>	319 915 €	97 738 €	
<i>Un ancien corps de ferme</i>	102 910 €	62 066 €	
Résidence des « Trois Fontaines »	982 055 €	274 843 €	
<i>Un ensemble immobilier</i>	982 054 €	274 842 €	N.C
<i>Un bail emphytéotique pour 99 années entières</i>	1 €	1 €	
Un portefeuille de VMP	2 663 361 €	2 628 563 €	-
TOTAL	8 919 660 €	5 500 421 € (3)	12 172 000 €

(1) Les statuts en vigueur de la Fondation FADV NICOLAS GRIDEL ont été déposés et autorisés sur la base des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

N.C : Non communiqué

(2) L'expertise immobilier a été réalisé par la CABINET QUADRAL EXPERTISE en Septembre 2022.

Conformément à l'Article 10 des statuts, la fondation est astreinte à l'obligation de maintenir la valeur de sa dotation.

Cette évaluation ne remet pas en cause la valorisation de la dotation à la clôture de l'exercice 2025.

7.4.3 Fonds propres avec droit de reprise

Néant

7.4.4 Réserves, statutaires ou contractuelles, autres, pour projet de l'entité.

Les réserves en fin d'exercice représentent 2 884 504 Euros.

7.4.5 Report à nouveau dont report à nouveau sous gestion contrôlée

En tant qu'entité gestionnaire il est comptabilisé dans des comptes spécifiques de report à nouveau, le résultat de l'activité sociale et médico-sociale **sous gestion contrôlée** de ces établissements ajusté des deux éléments suivants :

- Les charges et les produits des établissements dont la prise en compte par l'autorité de tarification est différée ;
- Les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification, conformément aux dispositions de l'article R. 314-52 ou de l'article R. 314-236 du code de l'action sociale et des familles et dont le rejet est contesté par l'entité dans le cadre d'un recours.

Lorsque les recours sont épuisés, les charges des établissements rejetées par l'autorité de tarification sont affectées dans le compte de report à nouveau général de l'entité.

7.4.6 Fonds propres consommables (dotations consommables fondations et fonds de dotation)

Néant.

7.4.7 Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable, des ressources stables permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de l'entité et d'alimenter sa trésorerie.

Conformément au règlement 2018-06 modifié par le 2022-06, les subventions d'investissement sont comptabilisées en fonds propres dès leur octroi. Elles constituent des ressources durables destinées à financer les actifs nécessaires aux activités. Elles sont soit reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non, soit comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi de reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

La quote-part de subventions virées au résultat s'élève à 27 022 Euros.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Subventions d'investissement				
Montant nominal :				
TOTAL	867 266		-	867 266
Quotes-parts virées au résultat :				
TOTAL	619 988	27 022	-	647 010
Solde net en fonds propres :				
TOTAL	247 278	- 27 022	-	220 257

7.4.8 Provisions réglementées

Notre entité gestionnaire comptabilise (dotations) les provisions **réglementées** suivantes lorsqu'elles sont pratiquées dans le compte administratif de nos ESSMS gérées :

- Provisions pour couverture du besoin en fonds de roulement des ESSMS (réserve de trésorerie),
- Provisions afférentes aux plus-values nettes de cessions d'actifs (immobilisés, circulants) des ESSMS
- Provisions pour produits financiers des ESSMS (placements possibles de trésorerie ESSMS sans risque de dépréciation), dotation contrepartie des produits financiers.

Voir détail tableau de variation des fonds propres.

7.5 Fonds reportés et dédiés

7.5.1 Fonds reportés liés aux legs ou donations

Les fonds sont dits « reportés » et comptabilisés en charge « reports en fonds reportés » quand l'entité n'a pas encore encaissé ou transféré à la clôture les montants correspondants, comptabilisé en produits d'exploitation au cours de l'exercice.

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de la réalisation du legs ou de la donation, avec pour contrepartie le compte « utilisation de fonds reportés » poste « Utilisation des fonds dédiés » (et reportés) dans les Produits au compte de résultat.

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
	Montant global	Augmentation	Diminution	Montant global
Legs et donations	245 514	9 879		255 393
Donations temporaires d'usufruit	-			-
TOTAL	245 514	9 879	-	255 393

7.5.2 Fonds dédiés

Ces sommes sont reportées au compte de résultat au fur et à mesure de leur utilisation avec pour contrepartie les comptes d'utilisation de fonds dédiés, poste « *Utilisations des fonds dédiés* » dans les Produits au compte de résultat.

L'article 132-1 du règlement n°2019-04 précise que désormais à la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 (modifié par le règlement ANC n°2022-06) sont satisfaites et en particulier leur affectation par l'autorité de tarification à un projet défini, les montants non utilisés provenant des contributions accordées par l'autorité de tarification suivantes :

- Les contributions financières pour financer le renouvellement des immobilisations en vertu de l'article D 314-206 du code de l'action sociale et des familles (provision réglementée dans comptes administratifs) ;
- Les autres contributions accordées, au cours de l'exercice ou dans le cadre de la réalisation d'un contrat pluriannuel d'objectif et de moyen, affectées par le financeur (autorité de tarification). Ces fonds dédiés sont dénommés « fonds dédiés sur contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS » et ainsi distingués dans le tableau ci-dessous. Ils fonctionnent selon les modalités prévues aux articles 132-3 à 132-4 du règlement précité.

Lorsqu'une ressource inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'entité envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « reports en fonds dédiés » et au passif du bilan sous le compte « fonds dédiés »

Figurent en fonds dédiés à la clôture de l'exercice les ressources dédiées à des projets définis non totalement utilisés, le cas échéant relatives à des projets terminés dont l'organe habilité de notre entité a décidé de transférer les ressources à un autre projet défini avec l'accord du tiers financeur.

	A l'ouverture de l'exercice	Engagements (+)	Utilisations (-)		A la clôture de l'exercice	
	Montant global		Montant global	dont remboursements	Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	-	-	-	-	-	-
Néant	-				-	
Contributions financières des autorités de tarifications aux entités gestionnaires d'ESSMS	386 790	10 905	62 177	0	335 518	-
Contributions pour renouvellement des immobilisations	51 767	0	12 432	0	39 335	
CEDV- Restructuration des locaux	27 729		7 183		20 546	
CLER - FIR Achat matériel	24 038		5 249		18 789	
Autres contributions financières affectées (1)	335 023	10 905	49 745	0	296 183	
FAM Vézélise	39 295	2 000	7 626	0	33 669	
Fauteuil	1 566		1 264		302	
Qualité de vie	4 000		3 400		600	
Réfection Vestiaires	30 589		2 962		27 627	
Aide à la décarbonation	3 140				3 140	
Soutien financier réalisation BEGES	0	2 000			2 000	
CEDV	48 180	6 682	15 955	0	38 907	
Amélioration prise en charges	16 828		419		16 409	
RPS / Qualité de vie au travail	4 946		4 946		0	
Situation critique	10 005	3 182	10 005		3 182	
Aide à la décarbonation	13 617				13 617	
Taxe d'apprentissage PERKINS	2 784		585		2 199	
Soutien financier réalisation BEGES	0	3 500			3 500	
FOYER JML	21 641	0	8 610	0	13 031	
Système information	15 897		6 707		9 190	
Appartement Autonomie	3 875		1 650		2 225	
Peinture Appartement	1 869		253		1 616	
ESAT LIVERDUN	205 907	2 223	17 554	0	190 576	
Salle de restauration	189 717		10 582		179 135	
Système information	16 190		6 972		9 218	
Soutien financier réalisation BEGES	0	2 223		-	2 223	
CLER	20 000	0	0	0	20 000	
Formation	20 000				20 000	
Ressources liées à la générosité du public	3 261		1 715		1 546	
Fonds dédiés des Fondations abritées						
	390 048	10 905	63 892	0	337 062	

7.6 Provisions pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques	122 210			24 524	97 686
TOTAL	122 210			24 524	97 686

Les reprises 2025 correspondent à des reprises sur litiges.

7.7 Dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 838 292	367 517	902 743	2 568 032
Dettes financières diverses	1 399	1 399		
Fournisseurs	479 500	479 500		
Dettes fiscales & sociales	1 579 208	1 579 208		
Dettes sur immobilisations	53 642	53 642		
Autres dettes	93 709	93 709		
Produits constatés d'avance	2 302	2 302		
TOTAL	6 048 053	2 577 277	902 743	2 568 032

7.8 Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	9 922
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	242 404
Dettes fiscales & sociales	992 383
Autres dettes	
TOTAL	1 244 709

7.9 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance figurant au bilan pour un montant de 2 302 Euros concernent des Aides Agefiph dont l'impact sur le résultat est reporté sur un exercice ultérieur.

8 - Informations relatives au Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

8.1 Résultats par périmètre de gestion

GP : Gestion Propre

GC : Gestion Contrôlée dite « sous contrôle de tiers financeurs »

Résultat comptable de l'exercice	Excédent	Déficit
<u>Gestion propre</u>		
ESAT Liverdun (Commercial)	56 201	
FNG (non combinée)	49 854	
La Villa Garenne (Lucratif)		4 467
<u>Gestion sous contrôle de tiers financeur :</u>		
CLER	8 007	
ESAT Liverdun (Social)		50 171
CEDV Nancy	410 191	
Foyer Jeanne Marie Laurent	64 061	
Résidence des III Fontaines		13 836
Totaux	588 314	68 474
Excédent de l'exercice	519 840	

Ces résultats sont les résultats avant annulation des charges et produits inter-établissements.

8.2 Passage du résultat comptable au résultat administratif (gestion sous contrôle de tiers financeurs) et autres informations sur les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux

8.2.1 Tableau de passage entre résultat comptable et résultat administratif par périmètre de gestion

ESSMS privés après la signature du CPOM uniquement, hors EHPAD relevant de l'article L. 342-1 du CASF
- Détermination et affectation des résultats des ESSMS privés relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)			IDV 540000684	SESSAD 540009933	FAM 540012566	FOYPH 540012986	ESAT 540012978	Budget commercial ESAT SF_HDVCIA	Total
	N° de compte (1)	Compte							
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	1205 ou 1295	Excédent de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	275 042,79 €	135 147,80 €	41 922,52 €	64 061,05 €		56 200,79 €	572 374,95 €
		Déficit de l'exercice des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (sans signe "-")			55 758,67 €		50 171,41 €		105 930,08 €
Affectation de résultats des ESSMS inclus dans le périmètre du CPOM (comptes de résultats mentionnés au 1° du II de l'article R. 314-222 du CASF)									
Diminution de l'excédent comptable résultant du transfert vers un autre établissement ou service			87 588,08 €						87 588,08 €
Augmentation du résultat comptable résultant du transfert d'un autre établissement ou service					36 616,67 €		50 971,41 €		87 588,08 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs (2)									
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs (hors gestion non contrôlée)	11502	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF							0,00 €
	11503	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté	-80 752,97 €						-80 752,97 €
	115902	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) - Autres ESSMS relevant du I de l'article L. 312-1 du CASF (sans signe "-")							0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)			(Résultat administratif)	106 701,74 €	135 147,80 €	22 780,52 €	64 061,05 €	800,00 €	385 691,90 €
Affectation du résultat administratif									
Affectations en report à nouveau	11501	Report à nouveau excédentaire effectué en application du b) du 1° de l'article R. 314-234 du CASF						56 200,79 €	56 200,79 €
	11502 (2)	Report à nouveau effectué en application du 1° du I de l'article R. 314-51 du CASF							0,00 €
	11503 (2)	Report à nouveau affecté au financement de mesures d'exploitation n'accroissant pas les charges d'exploitation des exercices suivants celui auquel le résultat est affecté							0,00 €
	11590	Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales prises en charge sous gestion contrôlée (solde débiteur) (sans signe "-")							0,00 €
	11591 ou 1195 (3)	Report à nouveau constitué de charges rejetées des activités sociales et médico-sociales (dépenses refusées par l'autorité de tarification) (sans signe "-")							0,00 €
	115921 (4)	Amortissements comptables excédentaires différés			11 749,00 €				11 749,00 €
	115922 (4)	Dépenses pour congés payés	6 397,95 €	3 445,05 €	-17 454,19 €	-3 939,00 €	800,00 €		-10 750,19 €
	115923 (4)	Autres droits acquis par les salariés non provisionnés en application du 3° de l'article R 314-45							0,00 €
	115928 (4)	Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs			12 485,00 €				12 485,00 €
Affectation en réserves	106852	Excédents et réserves affectés à l'investissement	100 303,79 €	131 702,75 €					232 006,54 €
	106855	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)							0,00 €
	106856 (5)	Réserves de compensation des déficits			16 000,71 €	68 000,05 €			84 000,76 €
	106857	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")							0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)			106 701,74 €	135 147,80 €	22 780,52 €	64 061,05 €	800,00 €	56 200,79 €	385 691,90 €
Affectation complète (zone de contrôle)			Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok	Ok

(1) Ou comptes ad hoc pour les activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée (notamment budget commercial et de production d'un ESAT)
(2) CRP soumis à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotations globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).
(3) Compte 11591, dans l'attente de la décision du juge de la tarification, puis 1195 (en gestion non contrôlée) après décision du juge de la tarification ou en cas de non saisine du juge de la tarification.
(4) Mouvements débiteurs (précédés du signe "-" - correspondant aux augmentations sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) et créditeurs (correspondant aux diminutions sur l'exercice des dépenses dont la prise en compte est différée) - Compte 11592 : Affectation en report à nouveau de charges dont la prise en compte est différée (dépenses non opposables aux tiers financeurs)
(5) Précédé du signe "-" en cas de reprise sur ces réserves

8.3 Produits du compte de résultat

8.3.1 Cotisations

Les cotisations de la FADV NICOLAS GRIDEL sont sans contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

8.3.2 Ventes de biens et services

Les ventes de biens et services sont composées des activités de l'ESAT (Cannes, Bois, Espaces verts, Maraichages, vanneries, sous-traitances.)

8.3.3 Produits de tiers financeurs

8.3.3.1 Concours publics et subventions d'exploitation

Concours publics

Un concours public est une contribution financière apportée par une autorité administrative en application d'un dispositif législatif ou réglementaire (par opposition à la subvention, attribuée de façon facultative et objet d'une décision particulière).

Les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Ils sont comptabilisés en produit au compte « Concours publics » en fonction des modalités propres au dispositif concerné.

La FADV NICOLAS GRIDEL perçoit des concours publics au titre de ses activités sociales et médico-sociales pour un montant de 14 072 732 Euros :

	ARS	CD	CHU	ETAT	Total établissements
CEDV Nancy	7 132 396	453 000			7 585 396
CLER			550 071		550 071
FAM VEZELISE	1 194 613	1 838 391			3 033 004
FOYER JEANNE MARIE LAURENT		1 540 756			1 540 756
ESAT ATELIER DU HAUT DES VANNES	724 840			638 665	1 363 505
Total Financeurs	9 051 849	3 832 147	550 071	638 665	14 072 732

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutives. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

Les subventions d'exploitation correspondent à des aides accordées dans le cadre de l'apprentissage et Fonds d'Intervention Régional.

8.3.3.2 Ressources liées à la générosité du public

Dons

Le poste « dons manuels » comprend notamment :

- Les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.
- Le montant total des abandons de frais (comptabilisés en charges par nature) par les bénévoles.

En 2025, les dons manuels s'élèvent à 1 268 Euros.

Legs

Suite à un décès daté du 13 Mai 2025, la FADV NICOLAS GRIDEL a été informée par le biais d'un notaire qu'elle était bénéficiaire d'un legs à titre universel (Le testament authentique date du 14 Novembre 2013).

Cette libéralité a été acceptée par le Conseil d'Administration.

La fondation recevra un tiers du patrimoine global correspondant à plusieurs comptes bancaires.

Ce don est inscrit en produits « legs et donations » en cours d'exercice à hauteur de 9 879 Euros nets.

Au 31 Décembre 2025, il reste en créance sur legs un montant de 162 643 Euros à percevoir.

8.3.3.3 Contributions financières

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par ex, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité
- Exceptionnels si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

8.3.4 Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges

8.3.5 Voir détail en 9.3

8.3.6 Utilisations des fonds dédiés

Sont mentionnées au 8.5.2

8.4 Charges du compte de résultat

8.4.1 Achats de marchandises et variation des stocks

Correspond principalement aux achats consommés des activités de l'ESAT.

8.4.2 Autres Achats et charges externes

Ces charges correspondent principalement et par ordre d'importance à :

- Alimentation et alimentation extérieure
- Transports usagers
- Consommations énergétiques (Electricité, gaz, eau)
- Assurances
- Entretien
- Frais d'activités
- Prestations diverses (intérim- honoraires divers...)

8.4.3 Aides financières

Les aides financières comprennent les aides financières octroyées et les quotes-parts de générosité reversées.

Une aide financière est

- Soit une somme d'argent accordée à une personne physique à titre d'aide ou de secours ;
- Soit une contribution financière facultative octroyée par une entité à une autre entité destinée à la réalisation d'actions ou d'investissements.

Ces sommes ou contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Les aides financières telles que ci-dessus définies sont comptabilisées à la date d'octroi de l'aide dans un compte de charges et correspondent à des dépenses des sections associatives en direction d'usagers.

8.4.4 Impôts, taxes et versements assimilés

Comprend majoritairement la taxe sur salaires, participation formation continue, effort construction et les taxes foncières sur les biens immobiliers détenus à l'actif.

8.5 Résultat Financier

Un résultat financier de 150 124 Euros

Les produits financiers sont constitués principalement de produits de placements.

Les charges financières correspondent aux intérêts des emprunts contractés pour les activités médico-sociales (programmes immobiliers principalement).

8.6 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de 26 117 Euros correspond à une dotation aux provisions règlementées.

8.7 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Le montant total des CVN 2025 s'élève à 21 965 euros se décomposant comme suit :

Valorisation du temps des bénévoles : 10 565 €

- Accompagnement sur l'énergie : 20h à 55 € : 1 100 €
- Accompagnement travaux Villa la Garenne : 120h à 55 € : 6 600 €
- Accompagnement stratégique à l'ESAT : 15h à 55 € : 825 €
- Un écrivain public au FAM : 3h à 40 € : 120 €
- Accompagnement en gîtes : 21h à 30 € : 630 €
- Animation musicale : 18h à 30 € : 540 €
- Aide lors des portes ouvertes à l'ESAT : 30h à 25 € : 750 €

Les intervenants sont des administrateurs ; les coûts horaires ont été définis sur la base de coûts horaires de cadres en entreprise.

Concernant les sorties et portes ouvertes, les coûts horaires ont été définis sur la base de coûts horaires du personnel éducatif.

Valorisation des locaux mise à disposition de la FADV NICOLAS GRIDEL : 11 400 €

	Type de local	M ²	Fréquence de mise à disposition	Entité	Lieu	Date de conventionnement	Valorisation en €
Antenne Epinal 1	1 Salle	15M ²	9 fois/ an	Cap Emploi 88	8 allée de l'aubépine 88 000 EPINAL	sept-20	450
Antenne Epinal 2	1 Salle	15M ²	6 fois/ an	Collège Notre Dame St Joseph	23 rue Thiers 88 000 EPINAL	sept-21	300
Antenne St-Dié	1 Salle	15M ²	9 fois/ an	Ville de St Dié	KAFE 14 avenue J Jaurès 88 100 ST DIE	oct-20	450
Antenne Verdun	1 Salle	15M ²	7 fois/ an	Education Nationale	CMS Rue Saint Michel 55 100 VERDUN	sept-20	350
Antenne Briey	1 Salle	15 M ²	11 fois/ an	AEIM – Adapei 54	Sessad AEIM Site de Briey 29A Avenue Albert de Briey 54150 BRIEY	juin-23	550
AVSEA	2 bureaux	25 M ²	En continue sur 10 mois	Foyer la Tuilerie	3 rue de la Tuilerie 88000 EPINAL	sept-25	800
Classe externalisée primaire	1 Salle de classe	60M ²	En continue sur 10 mois	Ville de Nancy	Ecole Charlemagne 2 place du Duc de Bar 54000 NANCY	juil-20	5000
Classe externalisée collège	2 Salles de classe	28M ² + 15M ²	En continue sur 10 mois	Collège du Sacré Cœur	39 rue de Laxou 54000 NANCY	juin-21	3 500
TOTAL							11 400

9 - Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan

9.1 Engagements financiers donnés et reçus (engagements de retraites et avantages assimilés)

Cautions

Les cautions reçues au profit de l'emprunt CIC (Travaux rénovation bâtiment Santifontaine) :

- Ville de Nancy : 1 250 000 Euros
- Conseil Départemental : 1 250 000 Euros

Les cautions reçues au profit de l'emprunt BPL et Crédit Coopératif (Acquisition immeuble de la Compassion) :

- Ville de Nancy : 2 050 000 Euros
- Conseil Départemental : 2 050 000 Euros

Les cautions reçues au profit de l'emprunt CE (Travaux rénovation bâtiment Villa La Garenne) :

- CEGC Conseil (société de cautionnement à hauteur de 30%) : 41 815 Euros sur le déblocage de 139 384 Euros

Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités de départ à la retraite s'élèvent à 1 132 514 Euros se décomposant comme suit :

✓ Résidence des III Fontaines	175 303 €
✓ CEDV et CLER	810 126 €
✓ ESAT Ateliers des Eaux Bleues et Foyer Jeanne Marie Laurent	147 085 €

Hypothèses retenues :

L'augmentation annuelle des salaires 1.8% Constant pour les catégories (moyenne inflation des 20 dernières années).

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.96 % (inflation comprise).

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à : 64 ans pour les catégories

Le taux de rotation retenu est Faible pour la catégorie

Le taux de charges sociales patronales est :

- 50 % pour la catégorie : VEZELISE
- 50 % pour la catégorie : LIVERDUN
- 50 % pour la catégorie : NANCY

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

La table de mortalité utilisée est la table INSEE 2019-2021 (Données définitives).

La méthode de calcul retenue est la méthode : Rétrospective Prorata Temporis.

La fondation a opté pour le non-provisionnement comptable de ses engagements en terme d'indemnités de fin de carrière.

Le CEDV et le CLER ont souscrit un contrat d'externalisation des indemnités de fin de carrière.
 Le montant du versement de l'exercice 2025 est 17 564 Euros.
 La valeur du fonds collectif au 31 Décembre 2025 est de 633 830 Euros.

9.2 Engagements pris en matière de crédit-bail

Néant

9.3 Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes

Le montant des honoraires 2025 s'élèvent à 28 812 Euros.

9.4 Montant global des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés et bénévoles ainsi que les avantages en nature

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés, s'est élevé à 252 769 Euros.

9.5 Information sur les transactions autres que les transactions courantes conclues à des conditions normales (art. 431-12 du règlement ANC 2018-06)

Néant.

9.6 Information au titre des opérations réalisées avec des parties liées

Désignation de la partie liée	Nature de la relation avec la partie Liée	Montant des transactions réalisées avec la partie liée au cours de l'exercice	Autres informations
Institut Michel Fandres (IMF)	Mise à disposition de salarié et de locaux	229 723,82	
Association APF France handicap	Mise à disposition de salarié	66 999,55	
SAVS RAPH 54	Mise à disposition de salarié	14 500,00	
UTML	Mise à disposition de locaux	7 492,30	
Institut des sourds de la Malgrange (ISM)	Mise à disposition de salarié	8 304,77	
AEIM	Mise à disposition de salarié	8 474,14	Fin de partenariat le 31/08/2025

10- Informations relatives à l'effectif

L'effectif ETP 2025 s'élève à 184,60.

L'effectif salarié de l'entité se décompose ainsi :

	Administration -gestion	Educatif- Animation	Médical- Paramédical- Rééducatif	Services généraux	Enseignement	Apprentissage	Total
Effectif total ETP annualisé - hors CDD remplacement	28,74	66,11	44,44	18,30	25,43	1,58	184,60
Cadre	14,75	1	5,22	0,54	0	0	21,51
Non Cadre	13,99	65,11	39,22	17,76	25,43	1,58	163,09
Homme	7,54	18,34	8,60	6,93	6,93	1,58	49,92
Femme	21,20	47,77	35,84	11,37	18,50	0	134,68

RAPPORT MORAL 2025





1. Situation financière non combinée

CIC :	
Compte livret	33 407.59 €
Compte à terme	1 000 000.00 €
Compte courant	1 134 512.94 €
BFCC :	48 998.71 €
Livret CC	15.34 €
Compte placement	57 174.55 €
Parts	285 796.93 €
Caisse d'Epargne :	
Parts sociales	101 240.00 €
Compte courant	143 409.29 €
BPALC :	
Compte courant	50 192.20 €
Total général :	2 854 747.55 €

2. Un deuxième CPOM signé

Après deux années (2023 et 2024) d'échanges avec nos financeurs et pendant lesquelles le CPOM précédent a été prolongé par deux avenants consécutifs ; 2025 a été l'année de signature d'un nouveau CPOM.

Il court donc pour 5 ans, soit jusqu'en 2029. Nous rappelons ci-dessous les différents axes de travail fixés entre nous (fiches actions) :

1. Faire évoluer le CEDV en dispositif ;
2. Mettre en œuvre la transformation de l'ESAT ;
3. Accompagner les PSHV ;
4. Fluidifier le parcours, ANTICIPER l'orientation / réorientation et FAVORISER l'inclusion en MO ou MS ;
5. Créer une maison commune au sein du FAM ;
6. Renforcer l'efficacité du gestionnaire par la constitution d'un siège Fondation ;
7. Diminuer l'empreinte environnementale de la Fondation.

Les budgets des établissements ont été reconduits sur la base N-1 (hors réévaluation éventuelle de début d'année).

Il est à noter dans ce CPOM, deux évolutions majeures :

1. Tout comme l'ARS, le CD 54 versera (mensuellement par douzième) au FAM et au FH une dotation fixe annuelle. Ce nouveau mode de financement vient nous assurer d'un versement régulier apprécié d'un point de vue comptable : gestion de notre trésorerie plus linéaire.
2. En parallèle, le CD 54 a choisi d'introduire la notion de taux d'occupation. Cette notion à toute son importance, puisqu'elle peut - en cas de non atteinte du taux cible choisi par le CD 54 - impacter à la baisse nos dotations établissements. Nous rentrons donc dans une logique d'optimisation des places, ce qui nous paraît être contradictoire avec la notion d'autodétermination (liberté d'aller et venir) que nous devons garantir aux PSH qui sont accompagnées par nos structures...



3. Projet : Villa La Garenne

Pour rappel, la Fondation dispose d'un bien inaliénable aux Eaux Bleues (Liverdun) : une belle villa, appelée la Garenne. Suite à une longue réflexion menée par le Conseil Administration, il a été décidé l'an passé par ce dernier d'investir 2,3 millions d'euros dans sa complète rénovation afin de pouvoir la proposer à la location pour y organiser de grands évènements : mariages, séminaires, expositions, etc..

Le projet : la Villa La Garenne se distinguera par sa modularité et sa générosité d'espace, offrant un cadre rare dans la région. Ses salons, ses espaces de réception et son barnum permettront d'imaginer tous types d'évènements. Jusqu'à 300 personnes pourront être accueillies en format cocktail debout, et 200 personnes en configuration assise. En complément, la Villa proposera un hébergement chaleureux et raffiné avec 16 chambres confortables disposant chacune de sanitaires privés, et d'une suite de prestige au premier étage.

En 2025, 2 permis de construire distincts ont été demandés : un concernant les éléments protégés par les monuments historiques et un autre pour le reste. Ils devraient aboutir en début d'année 2026. En attendant, la destruction des éléments non protégés et récents (1990) sur les deux étages ont été entamés. Ils ont permis aux experts des monuments historiques de répertorier ce qui était encore présents.

En parallèle, un nouvel établissement a été créé au sein de la Fondation (le 15 octobre 2025), il porte le nom de "Villa la Garenne" et son objet est la "location de terrains et d'autres biens immobiliers".

L'objectif est de poursuivre les travaux sur l'année 2026 et début 2027, afin d'ouvrir à la location pour la saison des mariages de mai 2027.

4. Projet Résidence des Trois Fontaines : construction d'une maison commune

Pour rappel, suite au COVID, la salle commune a été requalifiée en vestiaires. La Fondation s'est donc lancée dans une réflexion pour construire une nouvelle salle adaptée. Celle-ci permettra de réunir les résidents pour les activités qui leur sont proposées ainsi que leurs familles aux différentes périodes de fêtes de l'année (fête de la musique, anniversaires, Noël, ...)

Le cabinet GL+ ARCHITECTURE a été retenu et a présenté à la Fondation un projet de construction sur ossature bois d'une salle d'environ 150 m² (séparable en 2 plus petites) appuyée sur la réhabilitation de deux anciens logements inutilisés.

Le budget retenu est de 650 000 € TTC, il sera probablement financé par un prêt. Le Président, accompagné d'un membre du CA et du directeur général, ont présenté en octobre de cette année à l'ARS de Meurthe et Moselle et au CD 54, le projet afin d'obtenir un soutien financier. Nous attendons un retour de leur part.

5. Travaux énergétiques de Santifontaine

La Fondation souhaite entamer sur son site de Nancy - Santifontaine des travaux importants notamment afin d'améliorer la performance énergétique de son bâti. Dans cette perspective et afin de nous aider dans ce projet, nous nous sommes d'abord entourés de la CAUE (Le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) est une association départementale qui accompagne les acteurs du territoire et le dans un objectif de qualité de l'architecture et de son environnement) et de l'ALEC (Agence Locale de l'Énergie et du Climat est un organisme d'animation territoriale œuvrant pour la transition écologique au sein des collectivités territoriales et de leurs groupements), afin de nous aider à identifier un cabinet d'architecte pour nous accompagner sur une première phase de travaux d'un budget d'1 million d'Euros.



Avec leur aide, nous avons rédigé un règlement de consultation et un cahier des charges que nous avons transmis à 23 cabinets d'architecte du secteur. Sur les 23, nous avons reçu 15 candidatures que nous avons examinées lors d'une commission de sélection. A l'issue, 3 cabinets ont été retenus pour la pertinence de leur réponse et l'adéquation avec nos attentes : ASP Architecture, FH Malgras et Accord & Archi.

Le 12 janvier 2026, ces trois cabinets seront auditionnés sur leur projet et un cabinet sera retenu, à l'issue, pour travailler sur cette première phase de travaux.

6. Audit assurances et mise en concurrence

La Fondation travaille actuellement avec 3 assureurs (MMA, Relyens et AXA) et un courtier (Roderer).

Afin de s'assurer que notre couverture assurantielle était satisfaisante au regard de nos activités, la Fondation a fait appel à un cabinet extérieur (qui ne fait que du conseil en audit d'assurance) pour auditer l'ensemble de ses contrats. Il ressort de cet audit :

- Que les garanties proposées actuellement dans nos différents contrats d'assurance couvrent les activités et locaux des différents établissements ;
- Que nos cotisations actuelles ne semblent pas être en décalage avec les cotisations proposées par le marché.

En complément, quelques petits conseils nous ont été donnés pour revoir nos contrats (petits doublons d'assurance, exonération de taxe spéciale, etc...)

A la suite de cet audit, et dans une perspective éventuelle d'optimisation de la gestion de nos assurances par mutualisation et de diminution de nos coûts, ce même cabinet a été missionné pour une mise en concurrence. Nous avons choisi de consulter trois cabinets : MMA, MAIF et DIOT, tous les trois bien implantés dans le secteur médico-social. Il en ressort que les trois propositions faites pour reprendre l'ensemble des contrats Fondation ne génèrent aucun gain, voire génère des coûts supplémentaires. Nous avons donc laissé nos contrats courir tel quels.

7. Nouveaux statuts

La Fondation travaille depuis plusieurs années à la révision de ses statuts, cela pour deux principales raisons: la révision de son objet social et la mise en conformité de ses statuts. Après plusieurs échanges courant 2025 avec notre interlocuteur du Bureau des associations et fondations, à la Sous-direction des libertés publiques du ministère de l'intérieur, nous avons enfin eu un retour positif sur la conformité de notre dossier. La Fondation Nicolas Gridel a donc adopté le 8 septembre 2025 - en CA - la dernière version des statuts. Elle a ensuite fait une demande de création d'un n° RNF (registre national des Fondations), indispensable pour déposer numériquement le dossier et le soumettre à l'avis du Conseil d'Etat. Le dossier est en cours de finalisation auprès de notre conseil juridique et il devrait être soumis en début d'année 2026.

8. SMR CLER baisse de la dotation et renouvellement de l'agrément

Le CLER fait partie des établissements SMR (établissements de Soins Médicaux et de Réadaptation) spécialisés en troubles visuels qui prennent en charge des patients présentant des besoins très spécifiques: troubles neuro-visuels, déficience visuelle sévère, surdité.



Cette activité hautement spécialisée est aujourd'hui mal valorisée dans la nouvelle réforme de financement, car les indicateurs de la T2A (tarification à l'activité, comme en hospital) ne captent pas l'intensité professionnelle ni la technicité des prises en charge.

Au cours du second semestre 2025, nous avons été informés que le CHU en début d'année (qui porte l'agrément sanitaire de notre SMR) nous a versé une première quote-part trop importante et nous demandait de reverser le trop perçu. En effet, la réforme nationale de la tarification applicable en 2025, a eu pour effet d'impacter à la baisse notre dotation de 125 k€, soit une dotation globale à hauteur de 425k€ au lieu des 550k€ habituellement.

La Fondation a donc réagit immédiatement en saisissant d'abord la direction territoriale de l'ARS et ensuite divers politiques afin d'influer sur ce nouveau mode de financement pouvant gravement impacter l'équilibre budgétaire du CLER et donc son existence. Enfin, nous nous sommes en parallèle inscrits dans un collectif national des SMR spécialisés en troubles sensoriels qui travaille en lien avec la DGOS à un plaidoyer structuré à destination des députés, du cabinet ministériel afin d'obtenir un financement différencié, lié à la spécificité de notre fonctionnement.

L'ARS nous a confirmé l'allocation d'une dotation exceptionnelle de 125k€ pour 2025 en fin d'année.

En complément, l'agrément de CLER BV a été renouvelé pour une durée de 7 ans à compter de 2025.

9. Réfection sites internet

Dans la continuité de la mise en place d'une nouvelle identité visuelle de la Fondation en 2024 (nouvelle charte graphique), nous nous sommes attachés à retravailler l'ensemble des sites internet de la Fondation.

Tous les sites présentant nos activités ont été entièrement revus et de nouvelles photos ont été prises par un professionnel, sur les différents établissements, pour mieux illustrer nos métiers.

Le site e-commerce de l'ESAT a lui aussi été entièrement revu. Son interface bien plus intuitive permet maintenant aux utilisateurs de commander plus facilement une canne blanche.

Enfin, l'intégralité des sites de la Fondation disposent d'un module permettant d'adapter le site aux principales manifestations de la déficience visuelle.

10.Embauche d'un responsable informatique Fondation

La transformation de notre secteur, mise en œuvre depuis quelques années, ne s'opère pas sans un développement important de nos investissements sur le plan informatique : accroissement du nombre de PC, des outils numériques (tablettes, téléphones, ...), des logiciels (DUI, paye/comptabilité, qualité, ...), des serveurs, etc...

Face à ce constat, à la « dépendance informatique croissante » que nous observons pour faire notre métier du quotidien et aux enjeux liés à la cybersécurité de nos établissements (multiplication des attaques visant les hôpitaux et structures MS), la Fondation a décidé de recruter un responsable informatique en début d'année 2025.

Il a pour missions principales la maintenance du parc informatique, de son optimisation et de sa sécurisation.



11. Ouvertures sur l'extérieur

Comme chaque année, la Fondation a organisé ou accueillie de nombreux événements au sein de ses établissements, en voici quelques exemples :

- Le Livre sur la Place, au FH Jeanne-Marie Laurent : où nous avons accueillie Mathias Malzieu pour échanger autour de son dernier livre : L'homme qui écoutait battre le cœur des chats ;
- Les journées du Patrimoine : le CEDV a ouvert ses portes pour une visite inédite de ses locaux et pour découvrir une exposition retraçant les débuts de l'établissement, avec des documents d'archives et du matériel d'époque ;
- Un concert à destination des enfants du CEDV : LOBO EL & COTCHEI, groupe de rap que nous avons le plaisir d'accueillir dans le cadre des NJP ;
- Les journées nationales de l'Association des Transpositeurs-Adaptateurs Francophones ont été tenues au sein de Santifontaine ;
- ...

12. Réponses aux appels à projets ARS et CD54

Nos deux financeurs (ARS et CD 54) disposaient, en fin d'année 2024, de financements exceptionnels pour répondre à des enjeux nationaux et départementaux. Les structures de la Fondation se sont donc positionnées pour y répondre en proposant 8 réponses.

Parmi celles-ci, nous avons eu en 2025 une réponse favorable concernant 2 projets :

Projet 1 – Accompagnement dans le projet de retraite (ESAT) :

L'ARS a validé la mise en place de 10 places de "mi-temps vieillesse" - ouvrant mécaniquement 5 ETP en place sur l'ESAT -. Financement complémentaire de 60 k€.

Projet 2 – Création de places d'accueil temporaire et séquentiel (FH) :

Afin de faciliter la fluidité de parcours et la co-construction des projets de vies des personnes, ce projet permet de :

- Proposer à des jeunes adultes actuellement en aménagement CRETON un accompagnement éducatif individualisé temporaire et/ou permanent pour parfaire leur projet d'adulte ;
- Proposer à des adultes en situation de handicap un accompagnement éducatif individualisé temporaire pour créer des temps de répit aux familles ;
- Proposer aux adultes en situation de handicap déjà accueillis au foyer, en complément d'un temps de travail partiel à l'ESAT, un accompagnement éducatif individualisé séquentiel ESAT/FH.

Ce projet se traduit par la création de 2 places d'hébergement permanent, portant l'agrément de l'EANM/FH à 37 places.

Nous sommes en attente d'une réponse de l'ARS, quant à la création d'un pôle sensoriel réunissant deux projets co-portés avec l'ISM : un SESSAD Pro et une équipe mobile.



13. Qualité :

En 2024, tous les établissements de la Fondation ont été évalués dans le cadre des évaluations HAS. Le rapport a confirmé la bonne qualité du service proposé aux personnes, la Fondation a décidé de mettre en oeuvre un plan d'actions sur 5 ans pour répondre aux critères qu'il restait à travailler.

En 2025, les établissements de la Fondation ont :

- Constitués des groupes de travail et entamés l'élaboration d'un plan de prévention et de gestion des risques de maltraitance ;
- Après révision des questionnaires, diffusés des enquêtes de satisfaction auprès des personnes accompagnées ;
- Eté audités sur leurs process en lien avec le Règlement général sur la protection des données (RGPD), par l'entreprise « Agence RGPD » à qui nous avons délégué la responsabilité de la protection des données de la Fondation.

Nancy, le 31.12.2025

Le Président,

Denis HEFTRE

RAPPORT FINANCIER SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous présentons les comptes de la FONDATION DES AVEUGLES ET DEFICIENTS VISUELS NICOLAS GRIDEL.

LE BILAN ACTIF

• Les frais d'établissement :	33 986 €
• Les biens immobilisés :	10 595 001 €
• L'actif circulant hors trésorerie :	1 502 630 €
• La trésorerie :	8 922 183 €

LE BILAN PASSIF

• Les fonds propres :	14 315 605 €
• Les fonds dédiés et fonds reportés	592 455 €
• Les provisions et les dettes :	6 145 739 €

LE COMPTE DE RESULTAT

• Des produits :	15 665 423 €
• Des charges :	15 145 584 €

Un Excédent de + 519 839 €

Cet excédent se décompose ainsi entre les différents établissements :

1. Foyer Jeanne Marie Laurent	+ 64 061 €
2. C.E.D.V	+ 410 191 €
3. ESAT – Atelier des Eaux Bleues	+ 6030 €
4. Résidence des III Fontaines	- 13 836 €
5. Fondation non combiné	+ 49 854 €
6. Cler Basse Vision	+ 8 007 €
7. Villa La Garenne	- 4 467 €
	+ 519 840 €

Nous allons maintenant analyser les principaux postes du bilan au sein de chaque établissement :

1) INVESTISSEMENTS

INVESTISSEMENTS			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	67 507 €	232 827 €	-165 320 €
FOYER	11 748 €	10 381 €	1 367 €
RESIDENCE III FONTAINES	272 440 €	14 422 €	258 018 €
CEDV	287 680 €	210 628 €	77 052 €
FONDATION	22 782 €	75 692 €	-52 910 €
CLER Basse vision	2 917 €	28 158 €	-25 241 €
VILLA LA GARENNE	362 411 €		362 411 €
TOTAUX	1 027 485 €	572 108 €	455 377 €

Les établissements effectuent le renouvellement de leurs investissements courants (matériels, véhicules, etc.).

La résidence des III Fontaines a réalisé des travaux de toiture ainsi que des travaux concernant une salle d'activité.

Le nouvel établissement VILLA LA GARENNE a démarré les travaux de réhabilitation de la villa pour le projet de location de locaux équipés lors de réceptions ou d'évènements.
Cette activité sera lucrative au sein de la fondation et soumise à TVA.

2) TRESORERIE

LES DISPONIBILITES			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	201 790 €	191 890 €	9 900 €
FOYER	114 441 €	195 764 €	-81 323 €
RESIDENCE III FONTAINES	327 029 €	353 058 €	-26 029 €
CEDV	761 987 €	899 328 €	-137 341 €
FONDATION	2 481 422 €	1 812 904 €	668 518 €
CLER Basse Vision	168 845 €	252 369 €	-83 524 €
VILLA LA GARENNE	0 €		0 €
TOTAUX	4 055 514 €	3 705 313 €	350 201 €

La fondation a souscrit un compte à terme à hauteur de 1 000 K€.

La trésorerie courante de l'année 2025 est de 3 056 K€. La diminution de cette trésorerie par rapport à l'exercice 2024 se justifie par l'autofinancement du renouvellement courant des immobilisations.

LES PLACEMENTS			
	2025	2024	VARIATION
ESAT			0 €
FOYER			0 €
RESIDENCE III FONTAINES			0 €
CEDV			0 €
FONDATION	4 866 669 €	4 998 667 €	-131 998 €
CLER Basse Vision			0 €
VILLA LA GARENNE	0 €		0 €
TOTAUX	4 866 669 €	4 998 667 €	-131 998 €

Les placements ont baissé de 132 K€ au profit d'autres instruments financiers (Compte à terme de 1 000 K€).

LES EMPRUNTS RESTANT DUS			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	0 €	0 €	0 €
FOYER	0 €	0 €	0 €
RESIDENCE III FONTAINES	0 €	0 €	0 €
CEDV	3 122 €	3 248 €	-126 €
FONDATION	3 697 105 €	3 914 889 €	-217 784 €
CLER Basse Vision	80 €	80 €	0 €
VILLA LA GARENNE	139 384 €		139 384 €
TOTAUX	3 839 691 €	3 918 217 €	-78 526 €

La Fondation poursuit son désendettement concernant les emprunts finançant l'acquisition et les travaux du foyer Jeanne Marie Laurent.

Un nouvel emprunt a été réalisé pour financer les travaux de rénovation de la villa. Les fonds seront débloqués au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

3) ACTIF ET PASSIF A COURT TERME

ACTIF NET CIRCULANT (hors trésorerie)			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	326 914 €	326 876 €	38 €
FOYER	244 929 €	201 673 €	43 256 €
RESIDENCE III FONTAINES	323 033 €	256 923 €	66 110 €
CEDV	282 497 €	295 320 €	-12 823 €
FONDATION	166 752 €	151 146 €	15 606 €
CLER Basse Vision	111 419 €	17 408 €	94 011 €
VILLA LA GARENNE	47 085 €		47 085 €
TOTAUX	1 502 629 €	1 249 346 €	253 283 €

Les créances correspondent majoritairement aux décalages de paiement des financeurs. On constate un allongement des délais de paiement.

Également, il reste en créance sur legs un montant de 162 K€ à percevoir.

Concernant l'établissement VILLA LA GARENNE, la créance sur TVA des travaux réalisés représente 37 K€ et sera récupérée courant 2026.

FONDS DEDIES ET DETTES			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	479 685 €	470 229 €	9 456 €
FOYER	200 619 €	215 751 €	-15 132 €
RESIDENCE III FONTAINES	571 128 €	515 619 €	55 509 €
CEDV	1 197 496 €	1 247 904 €	-50 408 €
FONDATION	273 304 €	269 920 €	3 384 €
CLER Basse Vision	71 745 €	74 530 €	-2 785 €
VILLA LA GARENNE	6 840 €		6 840 €
TOTAUX	2 800 817 €	2 793 953 €	6 864 €

Les variations des fonds dédiés et des dettes des établissements sont stables.

4) LES CHARGES D'EXPLOITATION

CHARGES DE PERSONNEL			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	1 479 320 €	1 446 860 €	32 460 €
FOYER	864 352 €	831 656 €	32 696 €
RESIDENCE III FONTAINES	2 247 339 €	2 086 082 €	161 257 €
CEDV	5 818 288 €	5 646 966 €	171 322 €
FONDATION	12 279 €	13 768 €	-1 489 €
CLER Basse Vision	512 701 €	474 370 €	38 331 €
VILLA LA GARENNE			
TOTAUX	10 934 279 €	10 499 702 €	434 577 €

Globalement, la masse salariale a augmenté suite aux embauches et aux départs de personnel (indemnités de départ, remplacements).

On constate une hausse des remplacements pour la résidence des III Fontaines et le CEDV.

CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	562 069 €	603 775 €	-41 706 €
FOYER	424 332 €	445 555 €	-21 223 €
RESIDENCE III FONTAINES	702 391 €	725 510 €	-23 119 €
CEDV	1 443 937 €	1 486 371 €	-42 434 €
FONDATION	92 312 €	90 976 €	1 336 €
CLER Basse Vision	30 029 €	60 873 €	-30 845 €
VILLA LA GARENNE	1 200 €	0 €	1 200 €
TOTAUX	3 256 270 €	3 413 060 €	-156 791 €

Les charges de fonctionnement sont globalement en baisse.

Les postes d'entretiens, transport usagers et alimentation représentent une part importante des charges de fonctionnement.

DOTATIONS AUX COMPTES D'AMORTISSEMENT ET PROVISIONS			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	105 898 €	96 648 €	9 250 €
FOYER	53 478 €	88 561 €	-35 083 €
RESIDENCE III FONTAINES	138 169 €	215 564 €	-77 395 €
CEDV	414 744 €	707 768 €	-293 024 €
FONDATION	173 647 €	182 975 €	-9 328 €
CLER Basse Vision	9 864 €	11 137 €	-1 273 €
VILLA LA GARENNE	1 944 €		1 944 €
TOTAUX	897 744 €	1 302 653 €	-404 909 €

Le renouvellement régulier des investissements maintient la stabilité des dotations aux amortissements.

Pour rappel sur l'exercice 2024 :

- Une dépréciation de 313 K€ sur l'actif immobilisé du CEDV avait été constatée afin de tenir compte de la vétusté des menuiseries extérieures.
- Également, un risque de recouvrement d'un financement du Conseil Départemental avait été provisionné à hauteur de 98 K€.

Des projets de gros travaux sont prévus pour les établissements CEDV et la résidence des III Fontaines. Ils ont été prévus dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

CHARGES FINANCIERES			
	2025	2024	VARIATION
ESAT	0 €	0 €	0 €
FOYER	0 €	0 €	0 €
RESIDENCE III FONTAINES	0 €	0 €	0 €
CEDV	35 €	0 €	35 €
FONDATION	55 933 €	58 543 €	-2 610 €
CLER Basse Vision	0 €	0 €	0 €
VILLA LA GARENNE	1 323 €	0 €	1 323 €
TOTAUX	57 291 €	58 543 €	-1 252 €

Les frais financiers correspondent aux emprunts de la fondation pour le financement du Foyer Jeanne Marie Laurent et l'emprunt de La Villa Garenne pour les travaux de réhabilitation.

5) LES PRODUITS

La FADV perçoit des concours publics au titre de ses activités sociales et médico-sociales pour un montant de 14 072 732 €.

PRODUITS			
	2025	2024	VARIATION
ESAT SOCIAL	787 920 €	762 470 €	25 450 €
ESAT COMMERCIAL	1 348 068 €	1 319 568 €	28 500 €
FOYER	1 609 422 €	1 615 351 €	-5 929 €
RESIDENCE III FONTAINES	3 074 063 €	3 074 977 €	-914 €
CEDV	8 040 512 €	8 072 870 €	-32 359 €
FONDATION	196 831 €	157 503 €	39 328 €
CLER Basse Vision	608 607 €	662 308 €	-53 701 €
VILLA LA GARENNE	0 €	0 €	0 €
TOTAUX	15 665 423 €	15 665 047 €	375 €

En global, les produits de la fondation sont stables. Principalement, les variations par établissements sont :

- ESAT SOCIAL : Hausse due à un complément de dotation pour un nouveau projet.
- ESAT COMMERCIAL : Progression de toutes les activités hors sous-traitance.
- FOYER : Stabilité de l'activité entre les prix de journée et l'accueil de stagiaires.
- RÉSIDENCE DES III FONTAINES : Maintien des dotations.
- CEDV : Légère baisse due à l'impact des Creton.
- FONDATION : Augmentation de la rémunération des placements financiers.
- CLER : Diminution de la dotation globale du CHRU.

Les produits financiers représentent 207 K€ et ont progressé de 31 K€.

Nous vous remercions de votre attention et nous restons à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Rapport d'activité 2025

Santifontaine – Centre d'Education pour Déficients Visuels

1. IDENTITE

Identité du Gestionnaire

Raison Sociale : Fondation de l'institution des jeunes aveugles et déficients visuels de Nancy – FADV Nicolas GRIDEL

Coordonnées : FADV- Nicolas GRIDEL
8 rue de Santifontaine – BP 3724 54098 NANCY Cedex
03.83.90.88.00

Statut : Fondation

N° FINESS EJ: 540 001 013

Président du CA : Monsieur Denis HEFTRE

Identité de la Structure

Le Centre d'Education pour Déficients Visuels
8 rue de Santifontaine – BP 3724 - 54098 NANCY Cedex

Le Centre d'Education pour Déficients Visuels de Nancy est composé de deux entités :

- Les Sections – accompagnement avec hébergement – SEES, SPFP, SEPHA sous le n° FINESS ET 540 000 684
- Les Services – accompagnement en milieu ordinaire – SAFEP, SAAAS sous le n° FINESS ET 540 009 933

Directrice : Sonia CHALUMEY

2. POPULATION(S) ET ACTIVITES

Autorisation(s)

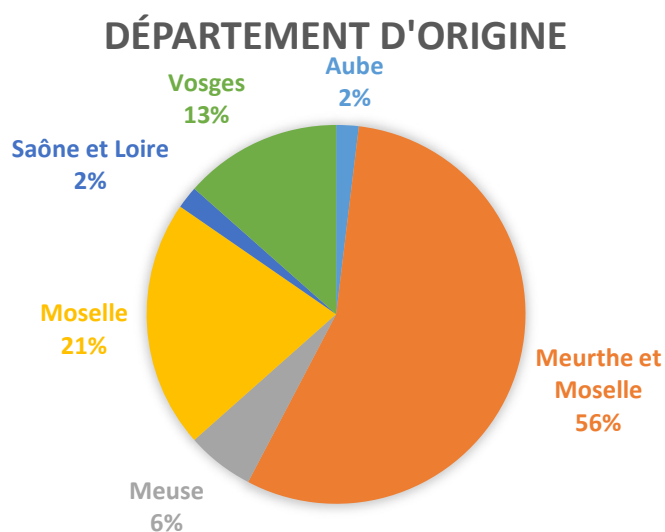
Service(s)	Modalité de prise en charge	Nombre de place
SEES/SPFP	Internat	30
SEES/SPFP	Semi-Internat	5
SEPHA	Internat	15 (dont 12 identifiées par la définition handicap rare)
SEPHA	Semi-Internat	5
SAFEP	Milieu ordinaire	12
SAAAS	Milieu ordinaire	93

Activité Sections

52 enfants pris en charge au 31/12/2025 (**60** en file active)

Caractéristiques de la population :

- Age
Population âgée **de 5 à 24,6 ans** soit un âge moyen de **14,4 ans**
- Sexe
36 garçons ; **16** filles
- Origine géographique
 - Aube : **1**
 - Meurthe et Moselle : **29**
 - Meuse : **3**
 - Moselle : **11**
 - Saône et Loire : **1**
 - Vosges : **7**



- Entrées au cours de l'année 2025 : **9**
- Sorties au cours de l'année 2025 : **8**

	SEES/SPFP				SEPHA			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Capacité autorisée	35	35	35	35	20	20	20	20
Effectifs réels au 31/12	29	32	36	37	19	18	15	15
Nb de jours d'ouverture	178	178	174	174	178	178	174	174
Nb de journées théoriques	6230	6230	6090	6090	3560	3560	3480	3480
Nb de journées prévues	5422	4663	4793	5475	2738	2807	2536	2343
Nb de journées réalisées	4859	4360	5082	5424	2746	2821	2652	2364

Commentaires :

Au 31 décembre 2025, les sections accompagnent 52 jeunes, soit une légère augmentation par rapport à 2024 (51 jeunes), avec une file active de 60 jeunes. La répartition reste globalement stable avec 37 jeunes pour la SEES/SPFP et 15 pour la SEPHA. L'effectif global demeure toutefois en deçà de la capacité autorisée de 55 places.

La population accompagnée présente des caractéristiques relativement similaires à l'année précédente. L'âge moyen est stable, mais l'accompagnement est plus précoce (5 ans). La répartition géographique évolue peu, avec une majorité des jeunes issus de Meurthe-et-Moselle, et une ouverture marginale à un nouveau département (Saône-et-Loire). Ce qui pose la question de l'offre sur ce territoire.

L'activité est marquée par une dynamique d'entrées et de sorties plus soutenue qu'en 2024, avec 9 admissions et 8 sorties sur l'année, traduisant une certaine fluidité dans les parcours.

Sur le plan de l'activité, le nombre de journées réalisées est en augmentation pour la SEES/SPFP (+342 journées par rapport à 2024), atteignant 5424 journées, malgré un nombre de jours d'ouverture stable. Cette progression traduit une amélioration du taux de présence. À l'inverse, la SEPHA enregistre une diminution de son activité (2364 journées réalisées contre 2652 en 2024), en lien avec un nombre de journées prévues en baisse, ce qui traduit une adaptation de l'offre aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés dans cette section, les plus jeunes bénéficient davantage d'accueil de jour ou d'internat modulé.

Globalement, l'activité totale reste contrastée selon les sections, mais témoigne d'une capacité d'ajustement des modalités d'accompagnement en fonction des profils et des besoins. Ce qui va dans le sens de la transformation de l'offre en dispositif intégré et donc en accompagnement modulé au regard des besoins des jeunes.

Comme observé en 2024, certaines situations accompagnées demeurent complexes, avec des jeunes présentant des troubles sévères du comportement nécessitant des accompagnements individualisés et renforcés. Ces modalités d'intervention, parfois en « un pour un », mobilisent fortement les équipes et nécessitent une adaptation constante des pratiques professionnelles afin de garantir la sécurité et la qualité de l'accompagnement.

Concernant les absences des jeunes, 548 journées d'absence ont été comptabilisées en 2025, réparties comme suit :

- 226 jours pour maladie,
- 7 jours pour hospitalisation,
- 315 jours pour d'autres motifs (raisons personnelles ou absences non justifiées).

Ce volume d'absences qui reste important et cependant en diminution par rapport à 2024 (631).

Enfin, dans le cadre de notre politique d'insertion et de développement des compétences, la dynamique de mise en stage se poursuit. 259 journées de stage ont été réalisées en 2025. Ces stages, qu'ils soient liés à la scolarisation ou aux parcours d'orientation (notamment dans le cadre des parcours Creton), constituent un levier essentiel pour favoriser la préparation à la vie d'adulte pour les jeunes accompagnés.

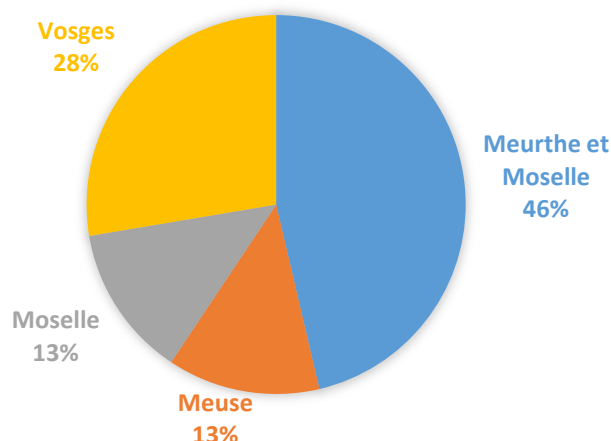
Activité Services

123 enfants accompagnés au 31/12/2025 (**139** en file active)

Caractéristiques de la population :

- Age
Population âgée **de 1,7 à 20 ans** soit un âge moyen de **10,9 ans**.
- Sexe
76 garçons ; **47** filles
- Origine géographique :
Meurthe et Moselle : **57**
Meuse : **16**
Moselle : **16**
Vosges : **34**

DÉPARTEMENT D'ORIGINE



- Entrées au cours de l'année 2025 : **21**
- Sorties au cours de l'année 2025 : **16**

	SAFEP				SAAAS			
	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
Capacité autorisée	12	12	12	12	93	93	93	93
Effectifs réels au 31/12	5	10	13	6	120	104	105	117
Nb de jours d'ouverture	178	178	174	174	178	178	174	174
Nb d'actes théoriques	2136	1296	1296	1296	16554	10044	10044	10044
Nb d'actes prévus	392	648	1019	1338	12301	11312	12973	14492
Nb d'actes réalisés	315	715	706	763	15069	13296	13525	13242

Commentaires :

Pour rappel, depuis 2023, le nombre d'actes théoriques est révisé au regard de la définition transmise par la DT de l'ARS en janvier 2024, soit :

Nombre d'actes théoriques = nombre de semaines d'ouverture X capacité autorisée X 3 actes par semaine.

Au 31 décembre 2025, l'effectif total des services s'élève à 123 jeunes (139 en file active), répartis comme suit : 6 jeunes pour le SAFEP et 117 jeunes pour le SAAAS. Cet effectif est en augmentation par rapport à 2024 (+5 jeunes), traduisant une progression de l'activité globale et une sollicitation soutenue des services. L'effectif global demeure en adéquation avec la capacité autorisée.

La population accompagnée reste globalement stable dans ses caractéristiques. L'âge moyen est quasi inchangé 10.9 ans. La répartition géographique évolue à la marge, avec une légère augmentation des accompagnements dans les Vosges et la Meuse, confirmant l'ancrage territorial du service à l'échelle régionale.

La dynamique des flux reste soutenue, avec 21 entrées et 16 sorties sur l'année 2025, traduisant une continuité dans le renouvellement des situations accompagnées.

Sur le plan de l'activité, le nombre total d'actes réalisés connaît une légère diminution (-226 actes par rapport à 2024), avec des évolutions contrastées selon les services.

Le SAFEP enregistre une hausse de son activité (763 actes réalisés contre 706 en 2024), malgré une baisse significative de son effectif au 31 décembre. Cette évolution témoigne d'une intensification

des accompagnements pour les jeunes suivis, avec des interventions plus soutenues et ciblées.

À l'inverse, le SAAAS connaît une légère diminution de son activité (13 242 actes réalisés contre 13 525 en 2024), alors même que son effectif augmente sensiblement (+12 jeunes). Cette situation peut s'expliquer par :

- une répartition différente des accompagnements : certains jeunes ont besoin de moins d'interventions avec des phases de suivi plus espacées, et une distance moyenne plus importante des lieux d'intervention.
- et par des contraintes organisationnelles : absence de professionnels ne pouvant être remplacés du fait de la spécificités des métiers (orthoptiste, enseignants spécialisés en déficience visuelle, notamment).

On accompagne plus de jeunes, mais dans des conditions qui ne permettent pas forcément d'augmenter mécaniquement le nombre d'actes réalisés.

L'écart entre actes prévus et réalisés, notamment au SAAAS, invite néanmoins à poursuivre l'analyse des facteurs pouvant impacter la réalisation effective des prestations (disponibilité des jeunes, contraintes de déplacement, organisation des interventions...).

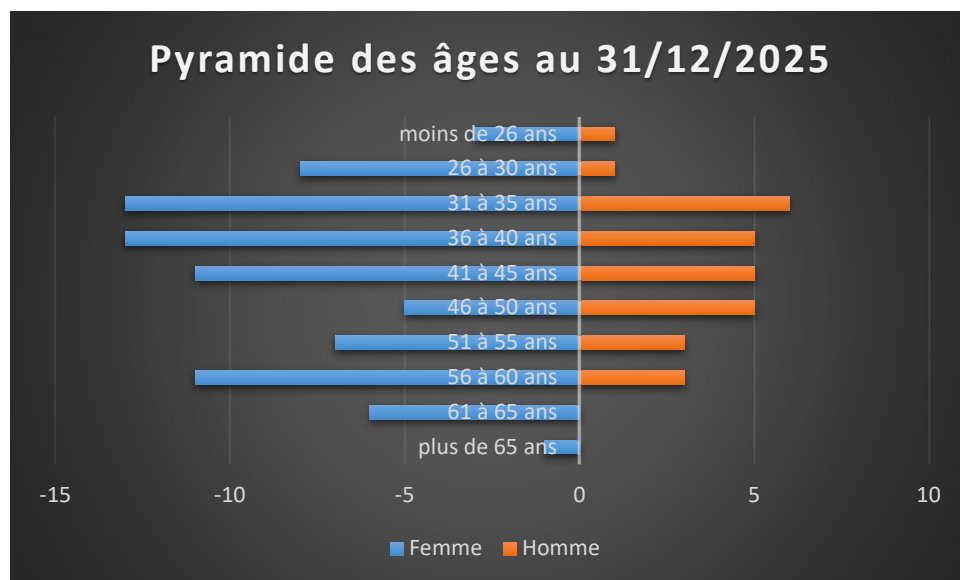
Comme les années précédentes, il convient de souligner que l'étendue du territoire d'intervention influence fortement l'activité. Les distances à parcourir, variables selon les lieux de résidence des jeunes, ont un impact direct sur le nombre d'actes réalisables. Cette contrainte structurelle nécessite une adaptation permanente de l'organisation des équipes et une optimisation continue des déplacements, afin de garantir un niveau d'intervention conforme aux besoins des jeunes accompagnés.

3. RESSOURCES HUMAINES

Effectifs salariés :

109 salariés en CDI au 31/12/2025 soit 95,51 ETP (dont 2,8 ETP ERHR, 1 ETP DEFIAMI et 0,2 ISM).

Pyramide des âges :



Mouvement de personnel hors CDD :

11 embauches en CDI:

- 4 en animation- Education
- 2 en enseignement
- 3 en administration-gestion
- 2 rééducation

12 départs :

- 5 démissions
- 5 départs en retraite
- 1 licenciement
- 1 fin de période d'essai

Formation du personnel :

54 actions de formations (3522 heures de formations), 158 stagiaires en 2025 (dont 28 en formation prévention sécurité incendie dont :

2 formations obligatoire/sécurité (sécurité incendie, PSC)

6 formations diplômantes (2 CAEGA DV, 2 IADV , 1 DU psycho traumatisme et 1 CAFDES)

5 formations qualifiantes (Bientraitance, PRAPS, TND, Psychopédagogie, BV et qualité de vie

39 formations adaptation, développement des compétences (pédagogie adaptée, déficience sensorielle, Vie intime et affective, sport et culture, droits des personnes ...)

Nombre de stagiaires accueillis :

27 au total sur des périodes d'une semaine à 8 mois

- Educatif : 13 dont 9 gratifiés
- Rééducatif/paramédical : 8
- EPS APA : 1
- Administration : 4
- Services généraux : 1

Conventionnement avec des professionnels libéraux et hospitaliers :

Le CEDV établit des conventions avec des professionnels exerçant en libéral ainsi qu'avec des structures hospitalières. En raison de la pénurie de certaines professions, des difficultés de recrutement et de l'éloignement géographique de certains jeunes, ces partenariats permettent d'assurer un accompagnement au plus près de leurs besoins.

Pour l'année 2025, cela représente :

- 3 conventions avec des structures hospitalières pour la mise à disposition de professionnels, notamment des ophtalmologistes et un pédopsychiatre ;
- 15 conventions avec des professionnels de proximité, principalement des orthoptistes et des ergothérapeutes.

4. ACTIVITE BUDGETAIRE

Charges

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Gp1 Charges d'exploitation courantes	976 967	951 854	938 193
Gp2 Charges de personnels	5 441 909	5 449 593	5 685 520
Gp3 Charges de structure	928 625	1 150 859	811 003
TOTAL	7 347 501	7 552 306	7 434 717

Commentaires :

Les charges d'exploitation courantes (Groupe I) enregistrent une diminution, principalement liée à la baisse des achats non stockés de matières et fournitures. Cette évolution s'explique

notamment par la signature d'un contrat avec la Métropole du Grand Nancy, qui a permis de réaliser une économie d'environ 10 k€ sur les dépenses d'électricité.

Les charges de personnel en 2025(Groupe II) présentent une progression de +236 k€ par rapport à l'exercice 2024. Cette évolution s'explique en partie par le versement d'indemnités de départ à la retraite à hauteur de 65 k€. Le solde de l'augmentation résulte de la progression de la masse salariale, liée au recrutement un gestionnaire de parc informatique et d'un psychomotricien. Elle s'explique également par les dépenses engagées pour les formations IADV et CAEGA DV, ainsi que par la diminution de la provision pour congés payés (-23 k€).

Les charges de structure (Groupe III) sont en diminution de 340 k€. Cette évolution s'explique principalement par la dotation exceptionnelle pour dépréciation des immobilisations enregistrée en 2024, à hauteur de 313 k€, constituée en prévision des travaux d'amélioration énergétique programmés à l'horizon 2027.

Produits

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Gp1 Produits de la tarification	7 149 121	7 584 621	7 614 500
Gp2 Produits relatifs à l'exploitation	79 642	88 172	161 648
Gp3 Produits financiers/exceptionnel	339 961	157 590	68 759
TOTAL	7 568 724	7 830 383	7 844 907

Commentaires :

La dotation de base enregistre une augmentation de 48 k€. Toutefois, l'ajustement au titre de l'exercice N-1 (2024) concernant la dotation relative aux amendements Creton entraîne une diminution des produits à hauteur de 87 k€. Par ailleurs, une baisse de 11 k€ des crédits non reconductibles (CNR) est également constatée. Il convient de préciser que 27 k€ de CNR, initialement attribués au CEDV pour des dépenses de personnel non pérennes, ont été transférés à la Résidence des Trois Fontaines.

En parallèle, la facturation des amendements Creton au titre de l'exercice 2025 génère une augmentation des produits de la tarification de 80 k€. Néanmoins, ce montant sera déduit de la dotation globale de 2026.

Au total, ces différents éléments conduisent à une hausse des produits de la tarification de 30 k€.

Les produits liés à l'exploitation sont en augmentation de 73 k€. Cette évolution s'explique principalement par la réforme du plan comptable au 01/01/2025 qui a fait passer les remboursements de formation et les produits de cessions d'immobilisations du groupe III vers le groupe II faisant augmenter le groupe II de 77 K€.

Les produits financiers et les produits non encaissables sont en recul de 89 k€, en lien avec la réforme du plan comptable au 01/01/2025 qui a fait passer les remboursements de formation et les produits de cessions d'immobilisations du groupe III vers le groupe II ainsi que d'une baisse de la reprise de fonds dédiés.

Résultat

	2023	2024	2025
Total de la classe 6	7 347 501	7 552 305	7 434 176
Total de la classe 7	7 568 723	7 830 383	7 844 907
Résultat comptable	+221 222	+278 078	+410 191

Commentaires :

En 2025, le CEDV enregistre un résultat comptable global de + 410 191 € soit :

- + 135 148 € sur les services
- + 275 043 € sur les sections

Le résultat administratif à affecter est de 241 850 € en tenant compte de

- la différence entre la facturation des usagers Creton aux Conseils départementaux et le montant déduit de la dotation globale – 80 753 €
- de - 87 588 € de financement des déficits des autres établissements du CPOM.

Nous proposons à notre autorité de tarification d'affecter le résultat :

- 9 843 € en dépenses pour congés payés
- 232 007 € en excédent et réserve affecté à l'investissement

5. PROJETS ET PARTENARIATS

Projets réalisés en 2025

- Réponse à l'AMI 50 000 solutions : SAVS DV, Pôle sensoriel : SESSAD Pro et Equipe mobile d'appui à la DS
- Réflexion quant à la transformation en dispositif intégré
- Mise en place d'une antenne SAAAS à Epinal
- Poursuite de la convention de prestation avec le CPN
- Rencontre CD 57 et 54, développement SAPPH Cap Parents
- Lancement de la réflexion liée à l'isolation des bâtiments
- Poursuite des partenariats Handicap Rare et DEFIAMI 88, RAPH54, Cap Parents, Education Nationale
- Accueil des journées ATAF 2025
- Participation aux commissions accessibilité de la ville de Nancy
- Poursuite des partenariats avec l'autre canal, EMAN, ballet de Lorraine, Opéra national de Lorraine, MJC de Nancy, compagnie des ânes...
- Rencontre famille fratrie SAFEP, SEPHA
- Partenariat et développement d'atelier / concert avec le NJP
- Séjour sportif avec l'AEPSPDV (3 jours dans les Vosges)
- Convention Handisport judo
- Participation championnat de torball / athlétisme / tir à l'arc
- Escape Game à destination de l'ensemble des jeunes du CEDV
- Exposition / conférence dans le cadre des Journées du Patrimoine 2025
- Participation à la journée de la surdicécité
- Accueil de la dictée du poinçon magique en lien avec l'AVH
- Poursuite du projet Points de vue (gazette de Santifontaine)
- Poursuite des actions du comité des fêtes

A noter que le CEDV et ses professionnels ont fortement été mobilisés dans le cadre de la remontée de données SERAFIN PH au cours du 1^{er} semestre 2025

Projets et perspectives 2026

Transformation de l'établissement en dispositif intégré

Dans le cadre de l'évolution de l'établissement vers un fonctionnement en dispositif intégré, plusieurs actions structurantes seront engagées :

- Accompagnement de l'établissement par un cabinet de conseil spécialisé afin de soutenir la conduite du changement et la mise en œuvre opérationnelle de la transformation.
- Refonte de la trame du Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) afin de l'adapter aux nouvelles modalités d'intervention du dispositif.
- Actualisation des outils fondamentaux issus de la loi 2002-2, en cohérence avec l'organisation en dispositif.
- Refonte des supports de communication pour mieux refléter l'évolution de l'offre de service et améliorer la lisibilité auprès des partenaires et des familles.

Développement de projets éducatifs, culturels et artistiques

- Organisation de l'exposition « Tactile Tour », prévue du 22 juin au 10 juillet 2026.
- Réalisation d'une fresque collective par les enfants, en partenariat avec une art-thérapeute, favorisant l'expression artistique et la valorisation des participants.
- Mise en place d'un atelier artistique de création de textes et de mise en musique, conduit en partenariat avec le Nancy Jazz Pulsations (NJP).

Démarche éthique et qualité

- Engagement d'une réflexion sur la création d'un groupe de réflexion éthique, en partenariat avec l'EREGE (Espace de Réflexion Éthique Grand Est).
- Mise en œuvre d'un audit qualité interne.
- Déploiement d'une permanence dédiée à la bientraitance, visant à soutenir les professionnels et à promouvoir une culture institutionnelle respectueuse des droits et du bien-être des personnes accompagnées.

Amélioration des conditions de travail et pilotage institutionnel

- Lancement d'une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) avec la diffusion d'un questionnaire auprès des professionnels.
- Transmission des données dans le cadre de la réforme SERAFIN-PH, contribuant à l'évolution du modèle de financement et de pilotage du secteur médico-social

Fonction/appui ressource

Le CEDV est régulièrement sollicité en tant qu'expert de la déficience visuelle par d'autres ESMS, ainsi que par des structures de droit commun (établissements scolaires, associations, collectivités, professionnels libéraux, entreprises...). À ce titre, il sensibilise, accompagne, conseille... les institutions, les professionnels et les familles, afin de favoriser l'inclusion, de renforcer l'autonomie et d'adapter les environnements aux besoins des personnes déficientes visuelles

173 actions sont recensées pour 2025

6. DEMARCHE QUALITE

Les actions majeures réalisées en 2025 :

Qualité, bientraitance et gestion des risques

L'année 2025 a été marquée par un engagement fort en matière de qualité et de prévention :

- Mise en œuvre du plan de prévention des risques de maltraitance et de violence, avec une démarche participative associant professionnels, usagers et représentants des familles

- Poursuite du plan d'amélioration continue de la qualité, avec notamment :
 - la rédaction du protocole douleur
 - la révision du circuit du médicament
 - la mise en place de l'arbre de la bientraitance
 - la révision des procédures d'astreinte et du livret sécurité bâtiment
 - la relance des analyses de pratiques professionnelles (APP)
 - la poursuite des comités bientraitance

Droits des usagers et participation

Plusieurs actions ont permis de renforcer la place des usagers et de leurs familles :

- Révision, diffusion et analyse des enquêtes de satisfaction
- Organisation des élections du Conseil de Vie Sociale (CVS) en décembre 2025
- Révision des livrets d'accueil (usagers, salariés, stagiaires)
- Travail de réflexion autour de la place et du rôle de chacun au SAAAS

Cadre de vie et accompagnement

Des initiatives concrètes ont été menées pour améliorer l'accompagnement au quotidien :

- Mise en place d'une salle d'apaisement, avec élaboration d'une procédure d'utilisation
- Proposition de séances de sophrologie à destination des usagers et des professionnels

Conformité réglementaire et systèmes d'information

L'établissement a poursuivi sa mise en conformité et sa modernisation :

- Réalisation d'un audit RGPD à l'échelle de la Fondation en novembre 2025, suivi d'un plan d'action
- Refonte du site internet de la Fondation et de ses établissements

Communication et outils institutionnels

Un travail de mise à jour et de valorisation des supports a été engagé :

- Révision de la plaquette de présentation du CEDV

7. INVESTISSEMENTS, TRAVAUX ET AMENAGEMENTS

- Refonte du site internet : 4 452€
- Agencement aménagement (travaux ascenseurs, portes climatisation, chauffage ferme) : 59 886€
- Lave-Linge : 14 115€
- Matériel de cuisine/plonge (plonge, lave-vaisselle, trancheuse, éplucheuse, frigo...) : 30 989€
- Tondeuse auto portée : 15 094€
- Matériel médical (cabinet ophtalmologie) : 8 385€
- 5 véhicules : 122 194€
- Matériel informatique : 17 750€
- Matériel de bureau : 5 894€
- Mobilier : 8 165€
- Matériel spécifique DV : perkins, bloc-notes, brailleSense, embosseuse : 11 088€

Soit 298 012€

Rapport d'activité 2025 CLER Basse Vision

1. IDENTITE

Identité du Gestionnaire

Raison Sociale : Fondation Nicolas GRIDEL

Coordonnées : FADV- Nicolas GRIDEL
8 rue de Santifontaine – BP 3724 54098 NANCY Cedex
03.83.90.88.00

Statut : Fondation

N° FINESS EJ: 540 001 013

Président du CA : Monsieur Denis HEFTRE

Identité de la Structure

Centre Lorrain d'Evaluation et de Réadaptation en Basse Vision (CLER BV)
Services adultes – AGEFIPH/FIPHFP ;
8 rue de Santifontaine – BP 3724 - 54098 NANCY Cedex

Directrice : Madame Sonia Chalumey

2. POPULATION ACCOMPAGNEE

L'équipe de CLER Basse Vision accueille des personnes en situation de handicap visuel soit :

- Adressées par un ophtalmologiste hospitalier ou libéral pour une évaluation et une réadaptation (patients CLER) ;
- Adressées par la MDPH pour des patients ayant fait une demande de Prestation de Compensation du Handicap ;
- Par l'intermédiaire de prescripteurs dans la cadre des Prestations d'Appuis Spécifiques (PAS) demandées par l'Agefiph ou le Fiphfp.

Au cours de l'année 2025, 205 personnes ont été accompagnées par le service entre le 1er janvier et le 31 décembre (contre 206 en 2024).

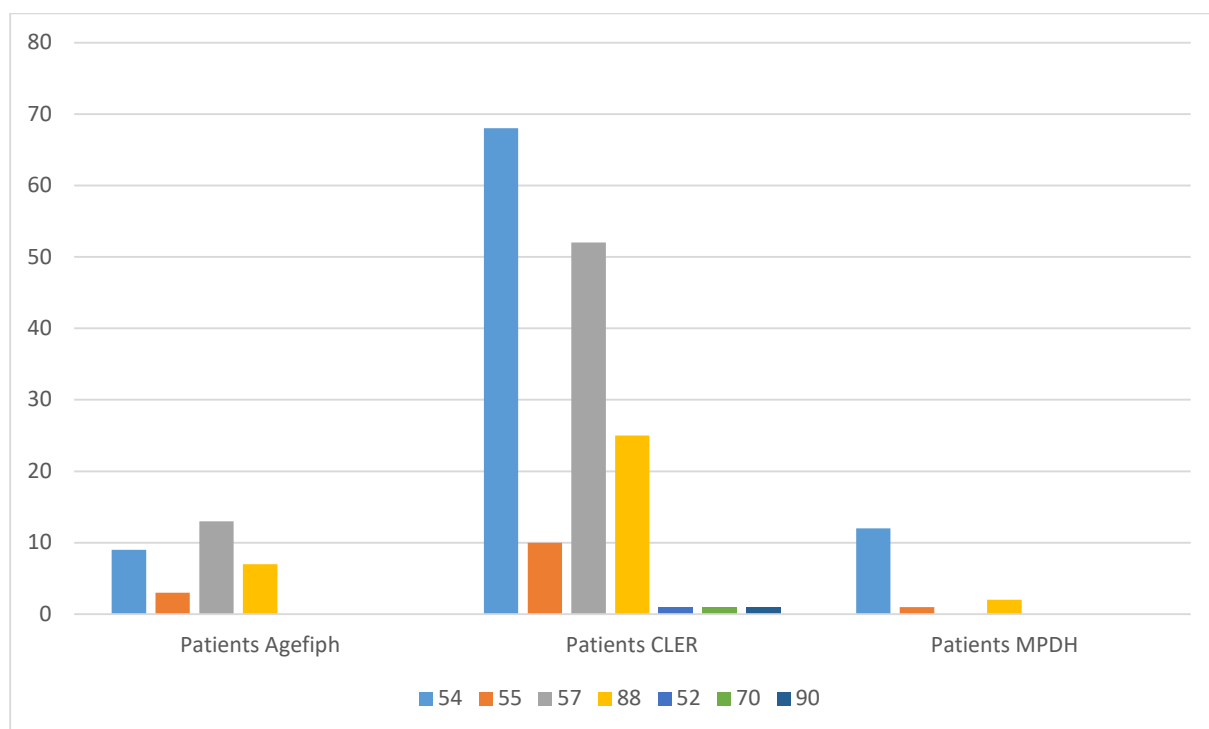
Au 31 décembre 2025, 150 personnes étaient inscrites sur la liste d'attente CLER, contre 134 l'année précédente.

Répartition des patients selon orientation

Patients CLER	Patients MDPH	Patients Agefiph	Total
158	15	32	205

Les patients CLER représentent 77 % de l'ensemble des personnes suivies.

Répartition géographique



En 2025, le service est intervenu auprès de patients issus des quatre départements lorrains, avec une prédominance du département de Meurthe-et-Moselle, tendance stable depuis l'ouverture du service.

Par ailleurs, l'admission de trois patients originaires de territoires hors Lorraine (Haute-Marne, Haute-Saône et Territoire de Belfort) est à noter. Cette évolution met en évidence une insuffisance de l'offre de prise en charge spécialisée sur ces territoires.

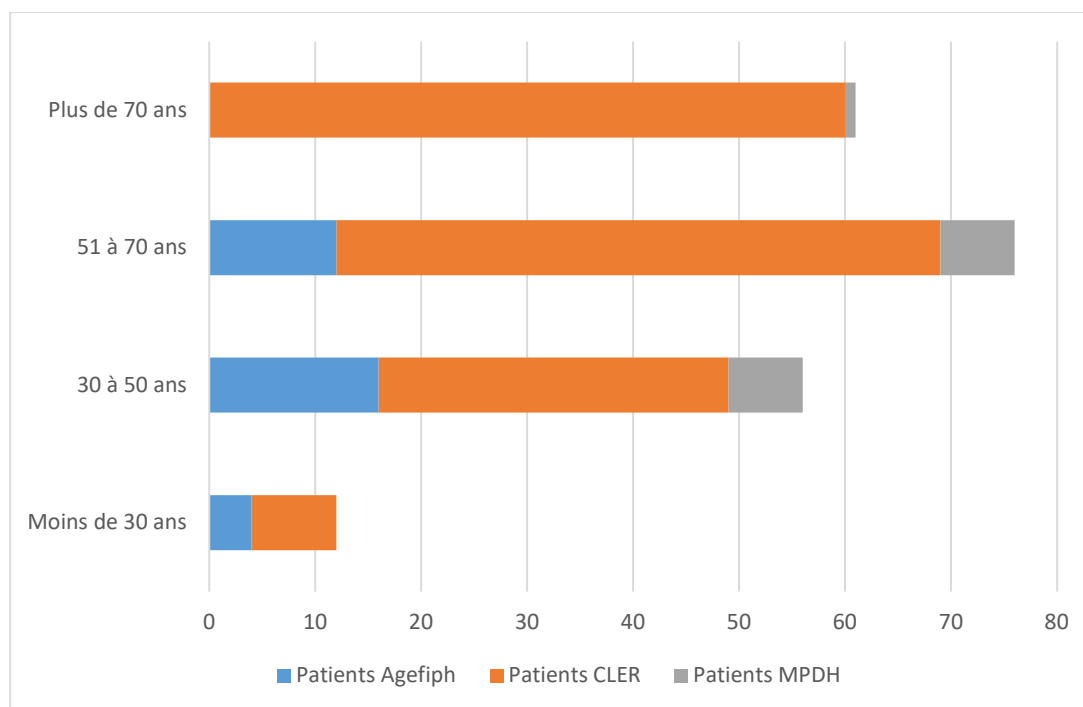
Moyenne d'âge des patients

Patients CLER	Patients MDPH	Patients Agefiph
62 ans	53 ans	45 ans

La moyenne d'âge des patients CLER est en diminution au regard des années passées.

En ce qui concerne l'Agefiph cela reste stable.

Répartition des patients par tranche d'âge



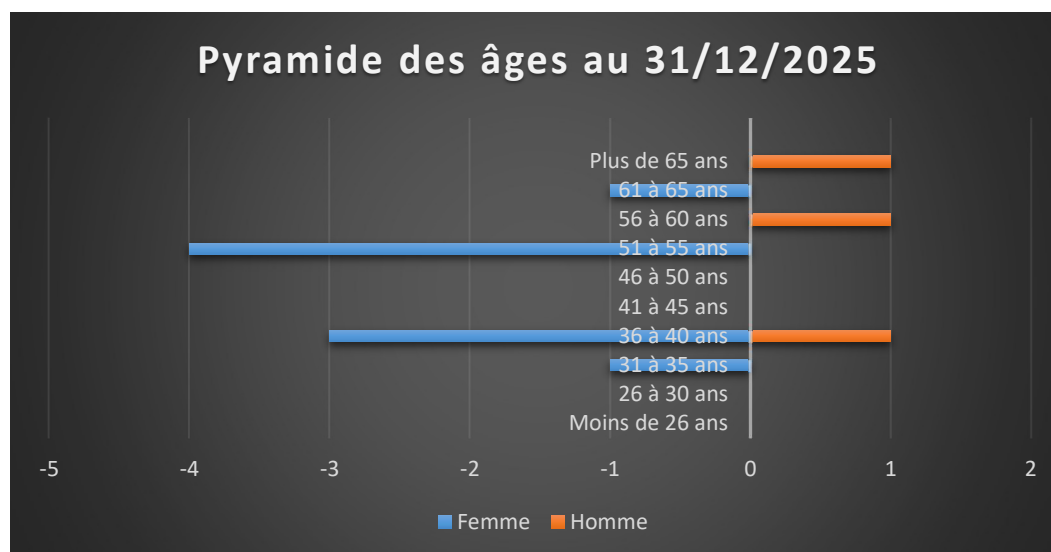
3. RESSOURCES HUMAINES

15 professionnels composent l'équipe CLER au 31/12/2025 soit 7.98 ETP

Il est à noter que sur ces 15 professionnels 3 (1.15 ETP) sont statistiquement relié au CEDV car mis à disposition de CLER.

A cela s'ajoute 0.59 ETP d'encadrement, administration gestion.

Pyramide des âges :



Mouvement de personnel hors CDD :

Embauche en CDI :

- 1 ETP Secrétaire

Départ :

- 0

Formations :

- 7 actions de formation soit 18 stagiaires formées
 - Journées annuelles AFIADV
 - PSC1
 - Incendie
 - Congrès FOCAL
 - Journées ALFPHV
 - Intelligence artificielle et accessibilité
 - Compensation du handicap et emploi

Stagiaires :

- 3 stagiaires auprès de rééducateurs

4. ACTIVITE BUDGETAIRE

Charges

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Gp1 Charges d'exploitation courantes	7 192	7 103	12 057	6 715
Gp2 Charges de personnels	557 651	491 195	491 405	529 717
Gp3 Charges de structure	64 483	86 087	89 231	64 168

Produits

	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025
Produits de la tarification	555 678	553 610	588 981	550 071
Recettes en atténuations	37 199	44 282	73 327	58 536

Résultat

	2022	2023	2024	2025
Total de la classe 6	629 326	584 385	592 693	600 600
Total de la classe 7	592 877	597 892	662 308	608 607
Résultat comptable	-36 449	13 507	69 615	8 007

Commentaires :

L'activité de CLER Basse Vision en 2025 a représenté un volume de **600 600 € de charges** et de **608607€ de produits**, faisant apparaître un **résultat excédentaire de 8 007 €**.

Les charges globales sont en **augmentation par rapport à 2024 (+8 k€)**.

Les charges du **Groupe I** sont en **diminution (-5 k€)**. Cette évolution s'explique par une restriction des dépenses en fournitures et petits équipements du fait de la méconnaissance de la dotation allouée en 2025 via la réforme tarifaire des SMR.

Les charges du **Groupe II** connaissent en revanche une **augmentation significative (+38 k€)**. Cette évolution s'explique par une amélioration du taux de couverture des postes essentiellement en orthoptie, notamment après les difficultés de recrutement observées depuis 2022 (postes d'orthoptistes partiellement non pourvus). Cette progression traduit un retour à un niveau de charges salariales plus conforme au fonctionnement attendu du service.

Les charges du **Groupe III** sont en **diminution marquée (-25 k€)**. Cette baisse est à mettre en lien avec la dotation FIR allouée en 2024 et inscrite en fonds dédiés de 25k€ ayant permise l'investissement en matériel spécifique. Ce qui avait en 2024 généré une hausse ponctuelle des charges de structure.

Les produits sont en **diminution globale (-54 k€)** par rapport à 2024 :

- baisse de **39 k€ des produits de la tarification**,
- diminution de **15 k€ des recettes en atténuation**, liée notamment à l'absence de financements exceptionnels comparables à ceux perçus en 2024 (soutien ARS/FIR, prestations spécifiques...). Mais il est à noter pour 2025 l'augmentation des autres recettes en atténuations : + 6k€ de prestations dans le cadre du marché Agefiph, +3k€ dans le cadre du conventionnement avec le RAPH 54 et 2k€ dans le cadre de la prestation La Science.

Le résultat 2025 reste **excédentaire**, mais en baisse par rapport à 2024 (-61,6 k€). Cette évolution s'explique principalement par :

- la **hausse des charges de personnel**, traduisant un fonctionnement plus complet de l'équipe,
- conjuguée à une **diminution des produits exceptionnels** constatés l'année précédente.

À noter que :

- le résultat 2025 apparaît plus représentatif d'un **fonctionnement courant du service**, contrairement à 2024 qui intégrait des éléments exceptionnels (financements ARS, effets de vacance de postes),
- le retour à un niveau de charges salariales plus élevé contribue à **réduire mécaniquement l'excédent**, tout en traduisant une amélioration de la capacité opérationnelle du service.
- Si l'effectif salariés avait été au complet, nous aurions enregistré un résultat déficitaire.

5. PROJETS ET PARTENARIATS

Renouvellement d'autorisation de fonctionnement pour 7 ans.

RAPH 54 : 8 personnes ont été suivies au cours de l'année 2025 soit 90 prestations délivrées.

Agefiph : Poursuite du marché AGEFIPH, à noter l'intégration de nouvelles modalités de remontées des données - Complexes et chronophages.

Poursuite de l'**accompagnement rééducatif** d'une patiente ayant bénéficié d'un **implant rétinien** dans le cadre de l'étude expérimentale reprise par la société La Science.

Arrêt du déploiement des logiciels DX Care et DX Planning en collaboration avec le CHRU, à l'issue d'une phase expérimentale ayant mis en évidence leur inadéquation avec les pratiques du CLER, ainsi que leur caractère particulièrement chronophage.

Reprise des démarches en vue **d'identifier une solution de gestion des plannings et des patients**, adaptée aux besoins du service : trois consultations sont actuellement en cours.

Dans le cadre de la **réforme SMR, participation à un groupe de travail ANAP** (sur candidature), visant à adapter l'organisation du service et le parcours patient aux nouvelles exigences réglementaires, avec pour objectif d'optimiser ce parcours en cohérence avec la nouvelle méthode de tarification.

Intégration du groupe de travail SMR Sensoriel en lien avec le DGOS pour la reconnaissance de la spécialisation Basse Vision.

Projets à venir : **Révision de la plaquette de communication CLER BV.**

Démarche qualité :

- Poursuite des enquêtes de satisfaction
- Poursuite des groupes de parole
- Poursuite du plan d'action qualité
- Révision du questionnaire d'admission

Investissements :

Pas de subvention d'investissement exceptionnelle contrairement à 2024.

- Matériel informatique (2 PC) – 1803 €
- Matériel spécialisé DV (optaro...) –585 €
- 1 Iphone – 529€

Soit 2917€

Rapport d'activité 2025 FAM Résidence des Trois Fontaines

Identité

Identité du Gestionnaire

Raison Sociale : Fondation de l'institution des jeunes aveugles et déficients visuels de Nancy – FADV Nicolas GRIDEL

Coordonnées : FADV- Nicolas GRIDEL
8 rue de Santifontaine – BP 3724 54098 NANCY Cedex
03.83.90.88.00

Statut : Fondation
N° FINESS EJ: 540 001 013
Président du CA : Monsieur Denis HEFTRE

Identité de la Structure

Foyer d'accueil Médicalisé Résidence des Trois Fontaines
29, avenue de la Libération – 54330 VEZELISE

N° FINESS ET: 540012556
Directeur Général : Samuel ISAMBERT
Directrice Adjointe : Patricia DE FREITAS

Population(s) et activités

Autorisation(s)

L'autorisation du Foyer d'Accueil Médicalisé a été renouvelée par arrêté conjoint CD/ARS du 19 juillet 2017 avec requalification de 10 places dédiées aux personnes avec troubles du spectre autistique pour une durée de 15 ans à compter du 03 janvier 2017.

Modalité de prise en charge	Nombre de places
Internat	33

Le FAM dispose d'une **liste d'attente** annuellement actualisée. Jeunes en aménagement CRETON, adultes dont la situation évolue et/ou les modalités d'accompagnement en cours ne sont plus adaptées, personnes handicapées vieillissantes, ...
Ces personnes restent dans l'attente d'un accompagnement adapté.

Activité

- **Caractéristiques de la population au 31/12/2025 :**

Age : Population âgée de 23 à 73 ans, soit un âge moyen de 47.7 ans.

Sexe : 12 femmes, 21 hommes.

10 résidents sont accompagnés par le FAM depuis au moins 20 ans et 9 depuis au moins 30 ans. En moyenne, ils sont présents depuis 20,56 ans.

- **Protection juridique :**

Type de mesure :

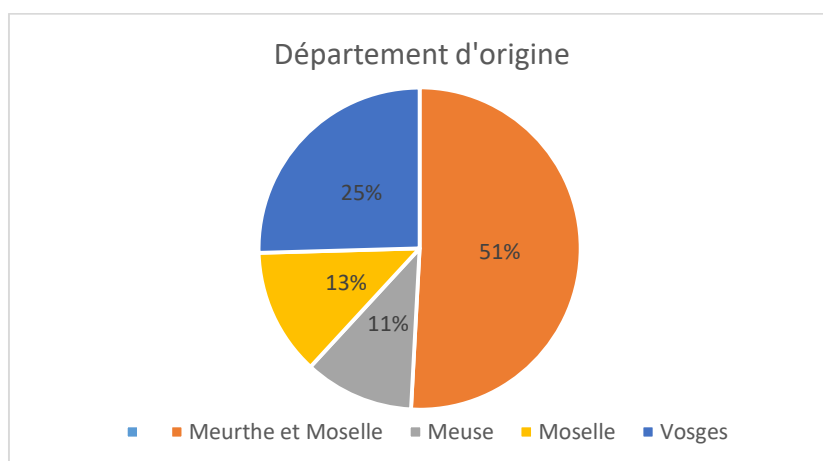
- Tutelle : 97 %
- Curatelle : 3 %

Exercée par :

- un membre de la famille : 55 %
- un mandataire judiciaire : 45 %

- **Origine géographique :**

44.57 % de Meurthe et Moselle et 55.43 % hors du département.



- **Mouvement au cours de l'année :**

- Nombre d'entrées : 0
- Nombre de sorties : 0

- **Taux d'occupation :**

	2023	2024	2025
Capacité autorisée	33	33	33
Effectifs réels au 31/12	33	33	33
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365
Nombre théorique de journées	12 045	12078	12045
Nombre réel de journées	11020	11122	11127
Nombre retenu de journées	11020	11122	11127

Taux d'occupation en %	91.49 %	92.08 %	92.38 %
------------------------	---------	---------	---------

Commentaires : au total, les résidents ont été hospitalisés 44 jours en 2025.

Ressources humaines

Effectifs salariés :

48 salariés représentent **39,79 ETP**

Pyramide des âges :

- L'âge des salariés va de 19 ans à 61 ans
- La moyenne d'âge est de 41,35 ans
- L'ancienneté moyenne est de 7,69 ans

Mouvement de personnel hors CDD :

- Licenciements pour inaptitude : 0
- Démissions : 8
- Fin de période d'essai : 0
- Départ à la retraite : 1

Autres situations :

- Congé de présence parentale : 1
- Congé maternité : 1
- Congé sans solde : 0

Formation du personnel : 9 actions de formations, 39 professionnels formés, pour 307,5 h

- Formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (21h)
- Déclenchement d'un exercice pratique d'incendie (2 formations, 6h)
- Formation Oméga (35h)
- Groupes d'analyse de la pratique et guidance professionnelle (28h)
- Formation acteur PRAP (35 h)
- Formation de l'appropriation du logiciel Airmes (4h)
- Formation Santé, Sécurité et amélioration des conditions de travail des membres du CSE- et de la CSSCT (35h)
- Formation d'exercice d'évacuation et de mise en sécurité (3,5h)
- Formation CAFERUIS (140h)

Nombre de stagiaires accueillis : 15 personnes

- Educatif : 1
- Rééducatif/paramédical : 9
- Médical : 3
- EPS APA : 0
- Administration : 0
- Services généraux : 0

Activité budgétaire

Charges

Section soin : 40,67 % - Hébergement : 59,33 %

	2023	2024	2025
Gp1 Charges d'exploitation courantes	519 579	538 137	531 881
Gp2 Charges de personnels	2 377 636	2 132 987	2 331 445
Gp3 Charges de structure	327 835	356 032	235 777
Total charges	3 225 050	3 027 156	3 099 103

Le groupe 1 est en baisse de 1,16 % (-6,3 K€) lié essentiellement à une baisse de la prestation alimentation à l'extérieur – 7 K€.

Le groupe 2 est en augmentation de 9,3 % (+198,5 K€) s'expliquant par :

- + 38 K€ d'honoraire de kinésithérapeute libéraux à la charge de l'établissement dont 26 K€ de régularisation des années 2023-2024.
- + 147 K€ d'augmentation de la masse salariale comprenant le remplacement des salariés absents et l'embauche d'un chef de service à compter du mois de juin 2025 et d'un professeur APA à compter de septembre 2025.
Il y a également à partir de 2025 une prise en charge du gestionnaire de parc informatique et de la responsable des ressources humaines de la Fondation.
- + 15,2 K€ de dépenses de formation et de compte épargne temps.

Le groupe 3 est en baisse de 33,78 % (-120 K€) lié principalement par des charges exceptionnelles et valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés en 2024 (31,6 K€) et à une provision faite en 2024 pour le non-financement de la prime SEGUR POUR TOUS non financé par le CD54 pour 49,9 K€ et une provision faite en 2024 pour un litige avec l'ancien organisme de prévoyance pour 11 K€. Les dotations aux amortissements sont également en baisse (-16,5 K€).

Produits

Section soin 39,04 % – Hébergement : 60,96 %

	2023	2024	2025
Gp1 Produits de la tarification	2 967 751	3 004 357	3 033 004
Gp2 Produits relatif à l'exploitation	7 133	1 003	31 158
Gp3 Autres Produits	257 249	69 616	21 105
Total produits	3 232 132	3 074 977	3 085 267

Le groupe 1 est en hausse de 0,95 % (+28,6 K€) essentiellement sur les produits liés à la charge du département + 22 K€.

Le groupe 2 est également en augmentation de 30,1 K€ liée à la réforme du plan comptable au 01/01/2025 qui a fait passer les remboursements de formation et les quote-part de subvention du groupe III vers le groupe II faisant augmenter le groupe II de 23,7 K€ ainsi qu'à une subvention obtenue pour des actions de prévention PRAPS (3,6 K€).

Le groupe 3 est en diminution de 69 % (-48,5 K€) liée à la réforme du plan comptable au 01/01/2025 qui a fait passer les remboursements de formation et les quote-part de subvention du groupe III vers le groupe II faisant baisser le groupe III de 23,7 K€ ainsi qu'à des produits exceptionnels en 2024 (4,6 K€) et à un produit de cession d'immobilisations en 2024 (14,5 K€).

Résultat

	2023	2024	2025
Total charges	3 225 050	3 027 156	3 099 103
Total produits	3 232 132	3 074 977	3 085 267
Résultat	7 082	47 821	-13 836

→ **Résultat comptable déficitaire de -13 836 € :**

- +41 923 € à l'hébergement
- -55 759 € au soin

→ **Résultat administratif à affecter est excédentaire de 22 781 € :**

- 17 454 € en dépenses pour congés payés
- - 11 749 € en amortissements comptables excédentaire différés
- - 12 485 € en autres dépenses non opposables aux tiers financeurs
- 16 001 € en réserves de compensation des déficits

Projets

- Stabilisation de l'équipe des infirmiers
- Poursuite du travail sur l'accompagnement des équipes au vieillissement des résidents
- Investissement de rails de transfert en lien avec le vieillissement des résidents et la prévention des TMS
- Poursuite du travail de fluidification de parcours : accueil de résidents du CEDV sur des temps d'activités / de manifestations / de goûters / et week-end avec nuitée
- Stabilisation des équipes terrain par une proximité renforcée de l'équipe encadrante : recrutement du chef de service
- Révision du DUERP et du Plan Bleu
- Construction de la salle d'activité

Partenariats

- Poursuite du partenariat avec le Collectif NVES « nous vieillirons ensemble dans le Saintois ».
- Report du projet de l'habitat inclusif courant été 2027
- Poursuite de la mise à disposition de nos équipements ; membres du collectif NVES – CAPS – IME JBT – ADAPEI88 – FONDATION BOMPARD-
- Convention avec l'école de musique du Saintois : atelier chant

- Convention avec le collectif « Autrement Dit » : atelier théâtre « Les Lucioles »
- Cours d'équithérapie à l'Etrier de Lorraine à Ludres
- Intervention d'une musicothérapeute : FREQUENCES DEVELOPPEMENTS
- Partenariat avec différents soignants du territoire : médecins, kinésithérapeutes, infirmiers, sage femmes, etc ...

Démarche qualité

- Poursuite du déploiement de la nouvelle charte graphique
- Rédaction et présentation de la procédure astreinte
- Poursuite de la mise à jour des protocoles médicaux
- Poursuite de la rédaction et révision des fiches de postes
- Présentation des équipes du RGPD
- Mise en place d'un COPIL pour l'élaboration du plan de prévention des risques de maltraitance pour chaque établissement

Investissements, travaux et aménagements

- Réalisation de plan et démarrage des travaux de la salle commune (2025)
- Rénovation de chambre (2025)
- Réfection complète de la toiture de la Tenotte (2025-2026)
- Renouvellement d'un fauteuil de pesée (2025)
- Remplacement d'une baignoire (2025)
- Remplacement du SSI (2025)
- Acquisition d'un PC portable pour le Chef de Service (2025)
- Remplacement d'une machine à laver (2025)
- Remplacement du séchoir rotatif (2025)
- Renouvellement du tracteur tondeuse (2025)
- Acquisition d'une cellule de refroidissement (2025)
- Acquisition d'une sertisseuse
- Renouvellement de 2 canapés (2025)

Rapport d'activité 2025 FH-EANM Jeanne-Marie LAURENT

Identité

Identité du Gestionnaire

Raison Sociale : Fondation de l'institution des jeunes aveugles et déficients visuels de Nancy – FADV Nicolas GRIDEL

Coordonnées : FADV- Nicolas GRIDEL
8 rue de Santifontaine – BP 3724 54098 NANCY Cedex
03.83.90.88.00

Statut : Fondation
N° FINESS EJ: 540 001 013
Président du CA : Monsieur Denis HEFTRE

Identité de la Structure

Foyer d'hébergement Jeanne-Marie LAURENT
58, place Monseigneur Ruch – 54000 NANCY

N° FINESS ET: 54 001 298 6
Directrice : Sophie GUILLEMAILLE

Population(s) et activités

Autorisation(s)

L'autorisation initiale de fonctionnement ainsi que l'habilitation à percevoir l'Aide Sociale a été accordée le 16 Janvier 1992.

Une extension portant la capacité d'accueil à 35 places a été accordée le 17 Octobre 1994.

Au 31 Décembre 2025 la répartition des résidents était la suivante :

Lieu d'accueil	Nombre de résidents
Foyer Jeanne-Marie Laurent	21
Annexe la primatale	6
Appartement – Rue Keller – Nancy	3
Appartement Rue de Boudonville – Nancy	4
Total	34

Les résidents en appartements sont sous la responsabilité du Foyer et leur adresse reste fixée au Foyer.

Activité

- **Caractéristiques de la population au 31/12/2025 :**

Age : Population âgée de 21 à 61 ans, soit un âge moyen de 39 ans.

Sexe : 17 femmes, 17 hommes.

- **Origine géographique :**

- Grand EST = 31 Résidents (dont 17 du Département 54).

- Hauts de France = 1 personne.

- Ile de France = 2 personnes.

- **Mouvement au cours de l'année :**

- Nombre d'entrées : 2 dont un usager « amendement CRETON »

- Nombre de sorties : 3 dont 2 usagers → Ehpad ; 1 → MO

- **Mouvements en interne au regard des PP :**

- 2 résidents (Annexe) ont intégré les appartements.

- 1 usager (FH collectif) a intégré l'annexe.

- **Taux d'occupation :**

Hébergement permanent	2023	2024	2025
Capacité autorisée	35	35	27
Effectifs réels au 31/12	34	35	26
Nombre de jours d'ouverture	365	366	365
Nombre théorique de journées	12 775	12 810	9 855
Nombre de journées facturées	10 549	11 169	9 195
Taux d'occupation en %	82,58 %	87,19 %	93,30 %

Hébergement permanent Semaine	2023	2024	2025
Capacité autorisée			8

Effectifs réels au 31/12			8
Nombre de jours d'ouverture			261
Nombre théorique de journées			2 088
Nombre de journées facturées			1 890
Taux d'occupation en %			90,52 %

"Stagiaires"	2023	2024	2025
Nombre de journée "stagiaire"	432	222	429

Commentaires : Avec le nouveau CPOM au 01/01/2025, l'activité des usagers est séparée en fonction du type d'accueil (hébergement permanent / hébergement permanent de semaine).

Ressources humaines

Effectifs salariés au 31/12/2025 :

22 salariés représentent 15.68 ETP

Pyramide des âges :

- L'âge des salariés va de 24 ans à 57 ans
- La moyenne d'âge est de 44,47 ans
- L'ancienneté moyenne est de 8,97 ans

Mouvement de personnel hors CDD :

- Licenciements pour inaptitude : 2
- Démissions : 2
- Fin de période d'essai : 0
- Retraite : 0

Autres situations :

- Congé de présence parentale : 0
- Congé de proche aidant : 1
- Congé maternité : 1
- Congé sans solde : 0

Formation du personnel :

Les salariés ont bénéficié de 210 heures de formations :

- Formation MAC Sauveteur Secouriste du Travail = 28 heures.
- Formation Sauveteur Secouriste du Travail = 42 heures.
- Formation vie affective et sexuelle de l'adulte en situation de handicap = 140 heures.

Nombre de stagiaires accueillis :

Educatif : 5

Activité budgétaire

Charges

	2023	2024	2025
Gp1 Charges d'exploitation courantes	340 547 €	310 769 €	309 596 €
Gp2 Charges de personnels	799 234 €	832 118 €	873 446 €
Gp3 Charges de structure	350 093 €	419 480 €	371 738 €
Total charges	1 489 873€	1 562 367 €	1 554 780 €

Les charges sont en légère baisse de -0,48 % (-7,5 K€) :

- **Le groupe 1** est stable (-1 K€).

La renégociation de nos contrats énergétique signée en 2024 nous a permis encore en 2025 de faire des économies surtout sur la fourniture d'électricité (-4,5 K€).

La participation au séjour de vacances a augmenté de 3,6 K€ car en 2024 nous avons eu des séjours de vacances annulés.

- **Le groupe 2** est en augmentation de 4,97 %, (+41 K€).

Hausse principalement due au licenciement pour inaptitude de 2 salariés (53 K€).

- **Le groupe 3** est en diminution de -11,38 % (-48 K€).

En 2024, nous avons passé une provision de 36,7 K€ pour le non-financement par le CD54 du "SEGUR POUR TOUS", provision que nous n'avons pas eu besoin de faire en 2025 car le CD54 a financé le "SEGUR POUR TOUS".

Il y a eu également en 2024 17,5 K€ de dotation au provision règlementé pour une + value nette de cession d'immobilisations alors qu'il n'y a pas eu en 2025.

Produits

	2023	2024	2025
Gp1 Produits de la tarification	1 388 058 €	1 539 213 €	1 540 756 €
Gp2 Produits relatif à l'exploitation	57 494 €	29 849 €	69 474 €
Gp3 Autres Produits	41 688 €	46 288 €	8 611 €
Total produits	1 487 240 €	1 615 351 €	1 618 841 €

Les produits sont en légère hausse de +0,22 % (3,5 K€) :

- **Le groupe 1** est stable (+1,5 K€).

Le nombre de journée facturées est en baisse de 85 journées compensé par une hausse de la facturation des stagiaires de 207 journées.

- **Le groupe 2** est en augmentation de 132,76 % (+39,6 K€).

La facturation des stagiaires en 2025 a été plus importante qu'en 2024 + 28,9 K€.

La réforme du plan comptable au 01/01/2025 a fait passer les remboursements de formation et les quote-part de subvention du groupe III vers le groupe II faisant augmenter le groupe II de 8,5 K€.

- **Le groupe 3** est en diminution de -81,40 % (-37,7 K€).

En 2024, nous avons un produit exceptionnel de 15,9 K€ lié au versement de l'aide de l'état du bouclier tarifaire gaz concernant l'année.

Nous avons également eu en 2024 18 K€ de cessions d'immobilisations (véhicules) non réalisé en 2025.

Le transfert en groupe II des remboursements de formation et des quote-part de subvention pour 8,5 K€ fait également diminuer les produits du groupe III.

Résultat

	2023	2024	2025
Total charges	1 489 873 €	1 562 367 €	1 554 780 €
Total produits	1 487 240 €	1 615 351 €	1 618 841 €
Résultat	-2 633 €	52 984 €	64 061 €

→ **Résultat comptable excédentaire 64 061€ :**

L'établissement est en excédent en 2025, mais il est à noter un absentéisme sur certains postes non remplacés et des postes non pourvus pendant quelques mois en 2025. Les charges de personnel sont donc plus faibles et avec le financement du "SEGUR POUR TOUS" permettent de réaliser cet excédent.

→ **Résultat administratif à affecter est excédentaire de 64061 € :**

- - 3.939 € en dépenses pour congés payés
- + 68 000 € en réserves de compensation des déficits

Projets

- Projet accueil usager CRETON + 2 places : agrément juin 2026
- Réalisation d'un nouveau site internet pour le FH

Partenariats

- Convention Animotion : médiation animale
- Convention UFCV séjours de Noël 2025
- Convention Pharmacie cathédrale : préparation piluliers
- Accueil d'un écrivain au FH / Livre sur la place
- Activités cécifoot, show down..
- Reconduction MJC, aquagym, chorale, percussions, médiathèque...

- Sorties et activités diverses
- Stage jeunes adultes : 429 journées

Démarche qualité

- Déploiement de la nouvelle charte graphique Fondation
- Elaboration d'une charte du bénévolat et de la convention
- Travail sur la gestion documentaire
- Procédure admission salarié/stagiaire.
- Procédure admission usagers
- Elaboration du plan de prévention des risques de maltraitance pour chaque établissement (2025/2026)
- Poursuite de la conformité RGPD
- Ateliers sur les droits loi 2002 pour les usagers (plan d'actions Evaluation 2024)
- Formation CREAL « la vie affective et sexuelle de l'adulte en situation de handicap »
- Elections CVS
- Maj DUERP / EI / SST

Investissements, travaux et aménagements

- Fenêtres annexe remplacées
- Stores anti-chaueur SAM
- Travaux d'élagage dans les 2 jardins
- Négociation contrat des 3 ascenseurs
- Achat armoire froide
- Isolement coupe- feu TGBT et baie informatique sur consignes commission sécurité
- Divers travaux d'entretien courant

Rapport d'activité 2025 ESAT Ateliers des Eaux Bleues

Identité

Identité du Gestionnaire

Raison Sociale : Fondation de l'institution des jeunes aveugles et déficients visuels de Nancy – FADV
Nicolas GRIDEL

Coordonnées : FADV- Nicolas GRIDEL
8 rue de Santifontaine – BP 3724 54098 NANCY Cedex
03.83.90.88.00

Statut : Fondation
N° FINESS EJ: 540 001 013
Président du CA : Monsieur Denis HEFTRE

Identité de la Structure

ATELIERS DES EAUX BLEUES - Domaine des Eaux Bleues – 54460 Liverdun
Etablissement de Soutien et d'Aide par le Travail : ESAT

FINESS : 54 001 297 8
SIRET : 783 339 807 00027

Directeur : Monsieur Raphaël Leclercq

Population(s) et activités

Autorisation(s)

L'autorisation initiale de fonctionnement date du 09 Janvier 1992 pour un accueil de 40 places.
L'autorisation de fonctionnement a été renouvelée le 16 Juin 2017 pour un accueil de 45 places.
Au 31 Décembre 2025 la répartition des Travailleurs était la suivante :

Ateliers	Domaines d'intervention - clientèle	Nombre de travailleurs
----------	-------------------------------------	------------------------

Chaiserie – vannerie	particuliers	6
Cannes Blanches	Etablissements, revendeurs, pharmacies, particuliers, ventes domestiques et Exports	10
Sous- traitance	Entreprises donneuses d'ordres.	12
Maraichage Biologique	Cuisines centrales, particuliers, commerces.	5
Horticulture	Particuliers, communes	6
Espaces verts	Particuliers, communes, entreprises	5
Total		44

Activité

• Caractéristiques de la population au 31/12/2025 :

-Age

L'âge des travailleurs va de 22 à 62 ans

La moyenne d'âge est de 38 ans.

-Sexe

Il y a 23 hommes et 21 femmes.

-Origine géographique

- | | |
|---------------------------|---|
| - Grand EST | = 40 Travailleurs (dont 23 du Département 54) |
| - Bourgogne Franche Comté | = 1 personne |
| - Hauts de France | = 1 personne |
| - Ile de France | = 2 personnes |

--Entrées au cours de l'année 2025 :

3 entrées :

- | | |
|------------------------|----------------------|
| - DORY François-Xavier | entrée le 16-06-2025 |
| - MAESTRE Florian | entrée le 15-07-2025 |
| - HEINRICH Florian | entré le 01-12-2025 |

Ressources humaines

Effectifs salariés :

15 salariés représentent **12,70 ETP**

Pyramide des âges :

- L'âge des salariés va de 23 ans à 60 ans
- La moyenne d'âge est de 44,1 ans
- L'ancienneté moyenne est de 7,3 ans

Mouvement de personnel hors CDD :

- Licenciements pour inaptitude : 1
- Démissions : 0
- Fin de période d'essai : 0
- Retraite : 0

Autres situations :

- Congé de présence parentale : 0
- Congé maternité : 0
- Congé sans solde : 0

Formation du personnel : 6 actions de formations, 10 professionnels formés, pour 161 h :

- MAC SST 49 h (7 personnes 7h)
- SST 14h (1 personne)
- Maintenance petite matériel espaces verts 28 h (2 personnes 14h)
- Posture Professionnelle Bien traitance et gestion des conflits 42h (2 personnes 21 h)

- La vie affective et sexuelle de l'adulte en situation de handicap 14h (1 personne)
- Module facturation logiciel EIG 14h (1personne)

Nombre de stagiaires accueillis :

- Educatif : 1 personne
- Découverte collège : 2 personnes

Activité budgétaire

Charges

Section social : 39,21 % - Commercial : 60,79 %

	2023	2024	2025
Gp1 Charges d'exploitation courantes	466 922	481 906	452 992
Gp2 Charges de personnels	1 384 254	1 492 650	1 500 531
Gp3 Charges de structure	139 525	176 132	203 721
Total charges	1 990 702	2 150 689	2 157 244

Le groupe 1 est en baisse de 6 % (-28,9 K€) s'expliquant principalement par la diminution des achats de matières premières – 24 K€ (en tenant compte de la variation de stock).

Le groupe 2 est en augmentation de 0,5 % (+7,9 K€) malgré un licenciement pour inaptitude qui a eu un coût de 31,5 K€. En 2025 nous n'avons pas pris de mission d'intérim de renfort pour les espaces verts qui avait coûté 25,8 K€ en 2024. Au 2nd semestre nous avons embauché un nouveau moniteur éducateur dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la retraite et au vieillissement des Travailleurs en E.S.A.T.

Le groupe 3 est également en augmentation de 15,7 % (+27,6 K€) essentiellement sur les charges d'entretien et de maintenance + 18,7 K€ et des dotations aux amortissements et provisions + 11,5 K€.

Produits

Section social : 36,78 % – Commercial : 63,22 %

	2023	2024	2025
Gp1 Produits de la tarification	1 292 260	1 342 894	1 373 638
Gp2 Produits relatif à l'exploitation	685 284	722 221	772 082
Gp3 Autres Produits	49 152	34 973	17 554
Total produits	2 026 696	2 100 088	2 163 273

Le groupe 1 est en hausse de 2,29 % (30,7 K€) s'expliquant principalement par l'augmentation de la dotation ARS correspondant à l'installation à compter du 01/09/2025 du dispositif d'accompagnement à la retraite et au vieillissement des Travailleurs en ESAT liées au projet de l'AMI des 50 000 solutions.

Le groupe 2 est en augmentation de 6,9 % (+ 49,9 K€) lié à l'augmentation des ventes de produits finis et des produits d'activité annexe + 30 K€ ainsi qu'à la réforme du plan comptable au 01/01/2025 qui a fait passer les remboursements de formation et les quote-part de subvention du groupe III vers le groupe II faisant augmenter le groupe II de 21 K€.

Le groupe 3 est en baisse de 49,8 % (-17,4 K€) s'expliquant par la réforme du plan comptable au 01/01/2025 qui a fait passer les remboursements de formation et les quote-part de subvention du groupe III vers le groupe II faisant diminuer le groupe III de 21 K€.

Résultat

	2023	2024	2025
Total charges	1 990 702	2 150 689	2 157 244
Total produits	2 026 696	2 100 088	2 163 273
Résultat	35 994	- 50 601	6 029

➔ **Résultat comptable excédentaire de 6 029 € :**

- - 50 171 € au social
- + 56 201 € au commercial

➔ **Résultat administratif à affecter est de 57 001 € :**

- 800 € en dépense pour congés payés
- 56 201 € en report à nouveau excédentaire

Projets

- Mise en place du projet PHV à compter de 2026

Partenariats

- Déploiement des conventions de partenariat avec France travail, Cap Emploi, missions locales.
- Partenariat avec l'ESAT d'Allamps dans le cadre d'une demande FATESAT portée par Allamps
- Partenariat avec Cultures et Partages dans la cadre du lancement d'une boutique commune pour mettre en avant nos productions.
- Partenariat avec l'IJS, l'institut Raymond Carel, l'OHS Flavigny dans le cadre d'accueil de jeunes en sections professionnelles.

Démarche qualité

- Elaboration d'une charte du bénévolat et de la convention
- Travail sur la gestion documentaire
- Déploiement de la politique RH
- Elaboration du plan de prévention des risques de maltraitance
- Poursuite de la conformité RGPD

Investissements, travaux et aménagements

- Réfection des locaux, investissement régulier chaque année pour rénover l'ensemble des bâtiments
- Salle d'activité dans le cadre du projet de mi-temps vieillesse (2025 – 2026)
- Aménagement du Hangar pour faciliter l'organisation